

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Procès-verbal du conseil communautaire

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

En début de séance :

Nombre de		
membres en exercice	membres présents	pouvoirs
102	88	6

Date de la convocation :
28 avril 2026

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

1. Secrétaire de séance

Une secrétaire de séance est nommée : Véronique ILLIG.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 11 avril 2026

Le président demande s'il y a des questions sur le procès-verbal du dernier conseil communautaire. Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Communication des décisions prises par délégation par le président

Le président informe les conseillers communautaires qu'il a pris les décisions suivantes par délégation.

Décision n°2026.005 du 2 mars : Installation de GTB : modification de la demande de subvention au Département

1/ de solliciter une subvention du Département de la Côte-d'Or dans le cadre du dispositif « Plan Marshall – Patrimoine communal Côte-d'Or » pour l'installation d'une gestion technique du bâtiment (GTB) au siège de la CCTA uniquement ;

2/ de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles		
GTB au siège de la CCTA	28 300,20 €	Etat – DETR / DSIL / FIT	6 638 €	23,5 %
		Département – Patrimoine communal Côte-d'Or	8 490 €	30 %
		SICECO – Programme ACTEE et appel à projet performante des bâtiments	7 512 €	10 % + 50 % équipements de comptage
		Autofinancement CCTA	5 660,20 €	20 %
TOTAL	28 300,20 €	TOTAL	28 300,20 €	

Décision n°2026.006 du 2 mars : Choix d'un assistant pour la passation des nouveaux marchés d'assurances

1/ de retenir l'offre de CAP SERVICE PUBLIC (54200 Chaudeney-sur-Moselle) pour assister la Communauté de communes des Terres d'Auxois dans la passation de ses marchés publics d'assurance pour un montant de 2 990 € HT ;

2/ de signer avec CAP SERVICE PUBLIC la convention d'assistance jointe à la présente décision.

Décision n°2026.007 du 4 mars : Mise à disposition d'un véhicule à l'office du tourisme des Terres d'Auxois

1/ De mettre à disposition à l'office de tourisme des Terres d'Auxois le kangoo 7 places de la Communauté de communes des Terres d'Auxois du mercredi 1er avril à 16h au vendredi 3 avril à 10h ;

2/ Que cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux « hors assurances » ;

3/ De signer avec l'office de tourisme des Terres d'Auxois la convention, annexée à la présente décision, détaillant les modalités de ce prêt.

Décision n°2026.008 du 4 mars : Mise à disposition d'un minibus pour le SC Vitteaux Football

1/ De mettre à disposition du SC Vitteaux Football le minibus de la Communauté de communes des Terres d'Auxois du vendredi 6 mars 2026 à 18h au lundi 9 mars 2026 à 8h30 ;

2/ Que cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux « hors assurances » ;

3/ De signer avec le SC Vitteaux Football la convention, annexée à la présente décision, détaillant les modalités de ce prêt.

Décision n°2026.009 du 9 mars : Mise à disposition ponctuelle d'un mini-bus à la maison d'accueil et de retraite de Précý-sous-Thil

1/ De mettre à disposition la maison d'accueil et de retraite de Précý-sous-Thil le minibus de la Communauté de communes des Terres d'Auxois stationné sur le site de Précý-sous-Thil jeudi 18 mars 2026 de 13 h à 18 h ;

2/ Que cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux « hors assurances » ;

3/ De signer la convention, annexée à la présente décision, détaillant les modalités de ce prêt.

Décision n°2026.010 du 11 mars : Modification de marché n°7 du lot 1 - gros œuvre du marché de travaux de relocalisation et réhabilitation de l'école de musique

1/ De contractualiser avec l'entreprise AC Bâtiment, titulaire du lot 1 - gros œuvre du marché de travaux de relocalisation et réhabilitation de l'école de musique, une modification de marché n°7, pour un montant de 1 231,60 € HT, annexée à la présente décision ;

2/ de préciser que cette modification de marché prend en compte la réalisation d'une niche dans le mur extérieur du bâtiment afin d'accueillir le coffret de raccordement EDF ;

3/ de préciser que la réalisation de la niche est nécessaire pour que l'installation soit dans la propriété de la Communauté de communes et non sur le domaine privé de la commune de Semur-en-Auxois.

Décision n°2026.011 du 11 mars : Modification de marché n°1 du marché de contrôle technique pour l'extension et la réhabilitation de la restauration scolaire de Précý-sous-Thil

1/ d'approuver le nouvel échéancier transmis par Alpes Contrôle qui modifie le montant des phases de mission de contrôle technique dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation de la restauration scolaire de Précý-sous-Thil, sans changer le montant total de la prestation retenue et signée en date du 13 mai 2025 qui reste fixé à 7 200,00€, hors révision de prix ;

2/de signer la modification de marché n°1 annexée à la présente décision,

3/ de préciser que le président et le responsable du service de gestion comptable de Venarey-Les Laumes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision n°2026.012 du 13 mars : Lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle petite enfance à Semur

Le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle petite enfance à Semur est JANEZ NGUYEN ARCHITECTES.

Décision n°2026.013 du 13 mars : Modification de marché n°2 du lot 4 – cloisons doublages plafonds du marché de travaux de relocalisation et réhabilitation de l'école de musique

1/ De contractualiser avec l'entreprise SDP, titulaire du lot 4 – cloisons-doublages-plafonds du marché de travaux de relocalisation et réhabilitation de l'école de musique, une modification de marché n°2, pour un montant en moins-value de 14 232,46 € HT, annexée à la présente décision ;

2/ de préciser que cette modification de marché intervient du fait de la suppression du plafond suspendu sur une partie de l'auditorium pour un montant de – 23 991,20 € HT,

3/ de préciser que la partie non équipée est traitée par une reprise en plaques de plâtre pour un montant de + 9 758,74 € HT.

Décision n°2026.014 du 13 mars : Mise à disposition d'un minibus pour le SC Vitteaux Football

1/ De mettre à disposition du SC Vitteaux Football le minibus de la Communauté de communes des Terres d'Auxois du vendredi 20 mars 2026 à 18h au lundi 23 mars 2026 à 8h30 ;

2/ Que cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux « hors assurances » ;

3/ De signer avec le SC Vitteaux Football la convention, annexée à la présente décision, détaillant les modalités de ce prêt.

4. Délibérations du conseil communautaire

Délibération du conseil communautaire n°2026.029

Institution et composition des commissions communautaires

Le président expose ce qui suit.

Le conseil communautaire doit instituer un certain nombre de commissions en début de mandat. Certaines sont obligatoires : commission d'appel d'offres, commission de délégation de service public, commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, commission intercommunale des impôts directs. D'autres, les commissions thématiques intercommunales, sont des commissions d'étude et de travail. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité.

Le président propose que les conseillers municipaux des communes membres puissent siéger dans les commissions thématiques permanentes. Mme Rosine LECHATON indique qu'elle ne trouve pas cette idée opportune compte tenu du fait que certaines commissions comptent déjà plus de candidats qu'il n'y a de places disponibles si celles-ci sont limitées à 20 ou 21. Le président organise un vote préalable à main levée pour connaître l'avis des conseillers communautaires sur cette question. La majorité des conseillers communautaires est contre la participation des conseillers municipaux. Le président propose alors la délibération suivante qui ne permet pas aux conseillers municipaux non conseillers communautaires de siéger dans les commissions thématiques de la communauté de communes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.21434-3, L.1411-5, L.1414-2, L.5211-1 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650 A ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) ;

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois validé lors du conseil du 17 novembre 2020 qui prévoit que les désignations dans les commissions thématiques permanentes se font à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

Vu la proposition des communes membres portant sur la liste de présentation des contribuables répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires au sein de la commission intercommunale des impôts directs ;

Considérant que le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté ;

Considérant que les commissions thématiques sont créées par délibération du conseil communautaire, qui en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre ; que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de la communauté selon des modalités qu'il détermine ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus, doivent obligatoirement créer une commission intercommunale d'accessibilité composée notamment de conseillers communautaires, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la communauté ; qu'il appartient au président de la communauté d'arrêter la liste des membres de la commission ;

Considérant que les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique doivent instituer une commission intercommunale des impôts directs composée du président de la communauté, ou un vice-président délégué, et de dix commissaires désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques ; qu'il appartient au conseil communautaire de dresser, sur proposition de ses communes membres, une liste de présentation des contribuables répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires ; que cette liste doit contenir quarante noms ; que les contribuables proposés doivent remplir les conditions exigées au 1 de l'article 1650 A du code général des impôts ;

Considérant que la commission de délégation de service public est instituée conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ; qu'elle est composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est instituée conformément à l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, lequel renvoie aux règles de composition et d'élection prévues à l'article L. 1411-5 du même code applicables à la commission de délégation de service public ;

Considérant que les désignations des membres des commissions interviendront par délibération distincte ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ D'instituer, pour la durée du présent mandat, les commissions thématiques permanentes suivantes :

	Dénomination	Périmètre thématique	Nombre max de membres
1	Attractivité économique et mobilité	Sujets entrant dans le cadre des compétences : - actions de développement économique ; créations, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ; - autorité organisatrice de la mobilité ; - création, aménagement et entretien de la voirie : voies desservant à titre exclusif les zones d'activités.	20
2	Prévention, gestion et tri des déchets	Sujets entrant dans le cadre des compétences : - collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; - équipements communautaires : gestion de l'installation de stockage de déchets inertes de Semur-en-Auxois ; - création, aménagement et entretien de la voirie : voies menant aux déchèteries.	20
3	Finances et mutualisation	Finances : préparation et exécution budgétaire, masse salariale, assurances. Mutualisation : groupement de commandes, actions visant à augmenter le nombre de secrétaires de mairie employables... Sujets entrant dans le cadre des compétences : - services aux communes ; - équipements communautaires : gestion, investissement et fonctionnement du crématorium communautaire ; - équipements communautaires : bâtiment affecté à l'usage de gendarmerie de Précy-sous-Thil.	20

4	Attractivité résidentielle	Sujets entrant dans le cadre des compétences : - construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs (piscines à Epoisses et Vitteaux, gymnase à Vitteaux, médiathèque La Sereine à Précy-sous-Thil) ; - action sociale : médiation numérique. Communication.	20
5	Enfance et petite enfance	Sujets entrant dans le cadre de la compétence : action sociale (hors médiation numérique et portage de repas à domicile).	21
6	Travaux	Marchés de travaux, suivi des travaux d'importance, services techniques.	20
7	Alimentation de proximité, transition écologique et adaptation au changement climatique	Stratégie alimentaire territoriale, actions de réduction de la consommation énergétique des bâtiments communautaires, plan intercommunal de sauvegarde. Sujets entrant dans le cadre des compétences : - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - protection et mise en valeur de l'environnement ; - action sociale : portage de repas à domicile.	20
8	Développement des activités de pleine nature et promotion du tourisme	Sujets entrant dans le cadre des compétences : - aménagement de l'espace ; - promotion du tourisme ; - équipements communautaires : VVF Village, Flée. Liens avec les projets autour du canal de Bourgogne.	21

2/ D'intégrer des conseillers communautaires suppléants dans ces commissions thématiques permanentes dans la limite des sièges disponibles ;

3/ D'instituer à titre permanent la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public, chacune composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

4/ D'instituer la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et de prendre acte que sa composition est arrêtée par le président de la communauté par voie d'arrêté ;

5/ De proposer au directeur départemental des finances publiques, pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs, la liste de quarante contribuables annexée à la présente délibération ;

6/ De dire que les désignations des membres des commissions thématiques permanentes se dérouleront selon la méthode décrite dans le règlement intérieur du conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois validé lors du conseil du 17 novembre 2020 : représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

7/ De renvoyer au règlement intérieur de la communauté la détermination des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble des commissions ;

8/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.030

Désignation des membres des commissions thématiques

Le président expose ce qui suit.

Le conseil communautaire a institué 8 commissions thématiques. Ce sont des commissions d'étude et de travail. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité.

Ces commissions doivent garantir la représentation proportionnelle des différentes tendances du conseil communautaire.

Des conseillers communautaires titulaires et suppléants peuvent siéger dans ces commissions thématiques permanentes dans la limite des 20 ou 21 sièges disponibles pour chaque commission.

Le président propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret et de désigner dans chacune de ces commissions thématiques les conseillers communautaires le souhaitant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA),

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois validé lors du conseil du 17 novembre 2020 qui prévoit que les désignations dans les commissions thématiques permanentes se font à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne;

Considérant que le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté;

Considérant que 8 commissions thématiques ont été créées par délibération du conseil communautaire;

Considérant que le conseil communautaire a autorisé la participation de conseillers communautaires suppléants dans ces commissions;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à ces désignations;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner membres de la commission Attractivité économique et mobilité :

PETREAU Jean-Michel
SADON Catherine
BOTTINI Dominique

DAUMERIE Jonathan
DONADONI Jean-François
EAP-DUPIN Martine
GIRARD BECQ Emeline
ILLIG Véronique
LACROIX Philippe
LAIBE Michel
MARION Patrick
MICHEL Luc
NICOLLE Pascal
PERNETTE Jean-Claude
REMY Jean-Marc
RENAULT Philippe
ROUSSEAU Pierre

2/ De désigner membres de la commission Prévention, gestion et tri des déchets :

PETREAU Jean-Michel
GUILLOT-MARCHAL Bertrand
DAUMAIN Thierry
DELAGE Corinne
DONADONI Jean-François
ILLIG Véronique
LACROIX Philippe
LAGNEAU Michel
MARION Patrick
MASSE Annick
MICHELIN Fatima
NAUDOT Romuald
NORE Patricia
PUCCINELLI Anita
RENAULT Philippe
THIBAUT Sébastien

3/ De désigner membres de la commission Finances et mutualisation :

PETREAU Jean-Michel
EAP-DUPIN Martine
BERTHELON Christophe
BOUHOT Isabelle
CRIBLIER Chantal
GEINDRE Catherine
GUILLOT-MARCHAL Bertrand
ILLIG Véronique
LACROIX Philippe
LAGNEAU Michel
LOCATELLI Sophie
MARION Patrick
MICHELIN Fatima
NORE Patricia
PAUT Jean-Pierre
RODRIGUES Manuela
SADON Catherine

4/ De désigner membres de la commission Attractivité résidentielle :

PETREAU Jean-Michel
BENO Noëlle
BIZOT Ludivine
CREUSOT Patrick
DAUMERIE Jonathan
GAVEAU-ARTON Martine
GUILLOT-MARCHAL Bertrand
ILLIG Véronique
JOBERT Sandrine
MICHEL Luc
NICOLLE Pascal
PERREAU-CHEMARDIN Alexis
TARDIT Virginie

5/ De désigner membres de la commission Enfance et petite enfance :

PETREAU Jean-Michel
BAUBY Bruno
BAULOT Eric
BIZOT Ludivine
BOUSSARD Véronique
BRULEY Daniel
CASTERAN Jean-Noël
CREUSOT Patrick
DONADONI Jean-François
GAILLARDIN Marie-Caroline
HOPGOOD Samuel
ILLIG Véronique
JOBERT Sandrine
LEPEE Sophie
LEROY Anne
MEHAY Rachel
MICHELIN Fatima
NICOLLE Pascal
NORE Patricia
PERROT Norbert
TARDIT Virginie

6/ De désigner membres de la commission Travaux :

PETREAU Jean-Michel
MARIE Alain
BAULOT Eric
BLANDIN Gérard
BOUHOT Isabelle
CORTOT Michel
CRIBLIER Chantal
DAUMAIN Thierry
FAILLY Monique
FLAMAND Eric
ILLIG Véronique
LAIBE Michel
LECLER Cyril
MARION Patrick

MICHELIN Fatima
NORE Patricia
RAVAROTTO Michel
RENAULT Philippe
RODRIGUES Manuela
SARRAZIN Jean-Marc

7/ De désigner membres de la commission Alimentation de proximité, transition écologique et adaptation au changement climatique :

PETREAU Jean-Michel
GIRARD BECQ Emeline
BAULOT Sylviane
GOUDEAU Cédric
GRIMALDI Laurent
ILLIG Véronique
JEANNIN Sébastien
JOBERT Sandrine
LACHAUME Pascal
LOCATELLI Sophie
MASSE Annick
MICHELIN Fatima
NICOLLE Pascal
REMY Jean-Marc
SADON Catherine
SARRAZIN Jean-Marc
VILLARMET Michel
WASSELIN Delphine

8/ De désigner membres de la commission Développement des activités de pleine nature et promotion du tourisme :

PETREAU Jean-Michel
BAULOT Sylviane
BERTHELON Christophe
BIZOT Ludivine
BOTTINI Dominique
BRULEY Daniel
DELAGE Corinne
DEMOURON Eric
FAILLY Monique
GAILLARDIN Marie-Caroline
ILLIG Véronique
LECHATON Rosine
LOCATELLI Sophie
MANTIENNE Sophie
MICHELIN Fatima
NAUDOT Romuald
NICOLLE Pascal
NORE Patricia
PERNETTE Jean-Claude
REMY Jean-Marc
SADON Catherine

9/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.031

Désignation des membres de la CAO

Le président expose ce qui suit.

La commission d'appel d'offre (CAO) est une instance de décision qui intervient pour l'attribution des marchés publics à procédure formalisée (c'est-à-dire les marchés de fournitures et de services supérieurs à 216 000 € HT et les marchés de travaux supérieurs à 5 404 000 € HT), notamment pour choisir les offres. Pour les marchés à procédure adaptée (dont les montants sont inférieurs aux seuils susmentionnés), l'intervention de la CAO n'est pas obligatoire.

La CAO est composée :

- par le président de la communauté de communes, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CAO,
- par cinq membres titulaires du conseil communautaire ainsi que cinq membres suppléants.

L'élection des membres de la CAO se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel).

Une délibération du 11 avril 2026 a précisé les conditions de dépôts des listes pour les élections à la CAO.

Une liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Alain MARIE	Jean-Marc SARRAZIN
Michel CORTOT	Michel RAVAROTTO
Thierry DAUMAIN	Patrick MARION
Samuel HOPGOOD	Philippe RENAULT
Alain DELAYE	Pascal LACHAUME

Le président prend acte de la candidature de cette liste et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret compte-tenu du dépôt d'une seule liste.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1414-2 ;

Vu la délibération n°2026.025 du 11 avril 2026 portant sur les conditions de dépôt des listes pour les élections à la CAO et à la CDSP ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner membres de la commission d'appel d'offre (CAO) :

Titulaires	Suppléants
Alain MARIE	Jean-Marc SARRAZIN
Michel CORTOT	Michel RAVAROTTO
Thierry DAUMAIN	Patrick MARION
Samuel HOPGOOD	Philippe RENAULT
Alain DELAYE	Pascal LACHAUME

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.032

Désignation des membres de la CDSP

Le président expose ce qui suit.

Une délégation de service public est un contrat de concession de service par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire dont la rémunération est liée au résultat de l'exploitation du service. Dans ce cadre, la commission de délégation de service public (CDSP) est la commission qui ouvre les plis, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et émet un avis sur les candidatures et les offres.

La CDSP est composée :

- par le président de la communauté de communes, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CDSP,
- par cinq membres titulaires du conseil communautaire ainsi que cinq membres suppléants.

L'élection des membres de la CDSP se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel).

Une délibération du 11 avril 2026 a précisé les conditions de dépôts des listes pour les élections à la CDSP.

Une liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Martine EAP-DUPIN	Fabien PLASTRE
Catherine GEINDRE	Véronique LAMAS
Isabelle BOUHOT	Norbert PERROT
Daniel BRULEY	Chantal CRIBLIER
Alain DELAYE	Pascal LACHAUME

Le président prend acte de la candidature de cette liste et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret compte-tenu du dépôt d'une seule liste.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5;

Vu la délibération n°2026.025 du 11 avril 2026 portant sur les conditions de dépôt des listes pour les élections à la CAO et à la CDSP;

Considérant que la commission de délégation de service public est composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation;

Considérant l'abstention de Madame Emeline GIRARD BECQ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner membres de la commission de délégation de service public (CDSP) :

Titulaires	Suppléants
Martine EAP DUPIN	Fabien PLASTRE
Catherine GEINDRE	Véronique LAMAS
Isabelle BOUHOT	Norbert PERROT
Daniel BRULEY	Chantal CRIBLIER
Alain DELAYE	Pascal LACHAUME

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
93	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.033

Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège de Vitteaux

Le président expose ce qui suit.

Le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil d'administration du collège docteur Kuhn à Vitteaux.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
SEIGNOT Jocelyne	BRULEY Daniel

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu l'article R. 421-14 du code de l'éducation créé par le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au conseil d'administration du collège docteur Kuhn à Vitteaux :

Titulaire	Suppléant
SEIGNOT Jocelyne	BRULEY Daniel

2/ D'autoriser le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.034

Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège de Semur-en-Auxois

Le président expose ce qui suit.

Le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil d'administration du collège Christiane Perceret à Semur-en-Auxois.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
NICOLLE Pascal	BAUBY Bruno

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu l'article R. 421-14 du code de l'éducation créé par le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au conseil d'administration du collège Christiane Perceret à Semur-en-Auxois :

Titulaire	Suppléant
NICOLLE Pascal	BAUBY Bruno

2/ D'autoriser le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.035

Désignation d'un représentant au conseil d'administration du lycée de Semur-en-Auxois

Le président expose ce qui suit.

Le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil d'administration du lycée Anna Judic à Semur-en-Auxois.

Sont candidates :

Titulaire	Suppléante
LEROY Anne	BAULOT Sylviane

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu l'article R. 421-14 du code de l'éducation créé par le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentantes au conseil d'administration du lycée Anna Judic à Semur-en-Auxois :

Titulaire	Suppléante
LEROY Anne	BAULOT Sylviane

2/ D'autoriser le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.036

Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de Semur-en-Auxois

Le président expose ce qui suit.

Le conseil de surveillance d'un hôpital est composé de 9 membres dont un représentant de la communauté de communes, le maire (ou son représentant) et le président du conseil départemental (ou son représentant).

Le président propose de nommer un délégué pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil de surveillance du centre hospitalier Robert Morlevat à Semur-en-Auxois.

Est candidate :

GEINDRE Catherine

Le président prend acte de cette candidature et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentante au conseil de surveillance du centre hospitalier Robert Morlevat à Semur-en-Auxois :

GEINDRE Catherine

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.037

Désignation d'un représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or

Le président expose ce qui suit.

Le conseil de surveillance d'un hôpital est composé de 9 membres dont un représentant de la communauté de communes, le maire (ou son représentant) et le président du conseil départemental (ou son représentant).

Le président propose de nommer un délégué pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or dont le siège est à Vitteaux.

Est candidat :

BRULEY Daniel

Le président prend acte de cette candidature et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or dont le siège est à Vitteaux. :

BRULEY Daniel

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.038

Désignation de représentants au CNAS

Le président expose ce qui suit.

Toutes les collectivités territoriales et leurs établissements ont l'obligation de mettre en œuvre des prestations d'action sociale en direction de leurs agents. L'action sociale est définie comme visant « à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face aux situations difficiles ».

Afin de répondre à cette obligation, la Communauté de communes des Terres d'Auxois a fait le choix d'adhérer au comité national d'action sociale (CNAS).

Le président propose de désigner un élu et un agent pour représenter la communauté de communes au sein du CNAS.

Sont candidates :

Elu	Agent
SEIGNOT Jocelyne	JACQUINET Delphine

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2018.047 portant sur l'adhésion de la Communauté de communes des Terres d'Auxois au CNAS ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner déléguées au comité national d'action sociale (CNAS) :

Elu	Agent
SEIGNOT Jocelyne	JACQUINET Delphine

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.039

Désignation d'un représentant au VVF

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois est propriétaire d'un ensemble de bâtiments loué à Villages Vacances Familles (VVF). VVF est une association à but non lucratif créée en 1958 pour proposer des vacances de qualité à toutes les familles, tout en accompagnant l'aménagement et le développement des territoires ruraux grâce au tourisme.

Le président propose de désigner un délégué pour représenter la communauté de communes au sein de l'association touristique VVF.

Est candidate :

LAMAS Véronique

Le président prend acte de cette candidature et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Considérant que la Communauté de communes des Terres d'Auxois est propriétaire d'un ensemble de bâtiments loué à Villages Vacances Familles (VVF) ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner déléguée au sein de l'association touristique Villages Vacances Familles (VVF) :

LAMAS Véronique

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.040

Désignation d'un représentant à l'ARNIA

Le président expose ce qui suit.

Afin de télétransmettre ses délibérations au contrôle de légalité, d'envoyer ses convocations de façon sécurisée par voie dématérialisée et d'utiliser une plateforme acheteur pour la mise en ligne de ses marchés publics, la Communauté de communes des Terres d'Auxois adhère au groupement d'intérêt public (GIP) de l'agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia). Sa mission vise à accompagner les collectivités et les organismes publics de Bourgogne-Franche-Comté dans l'utilisation des services numériques et de leurs usages.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au sein du GIP ARNia.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
DONADONI Jean-François	DAUMERIE Jonathan

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents du GIP ARNia en assemblée générale le 18 décembre 2023 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 6 juin 2024 au journal officiel ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au sein du GIP de l'agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) :

Titulaire	Suppléant
DONADONI Jean-François	DAUMERIE Jonathan

2/ D'autoriser le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.041

Désignation d'un représentant au parc naturel régional du Morvan

Le président expose ce qui suit.

8 communes de la Communauté de communes des Terres d'Auxois sont situées dans le périmètre du parc naturel régional du Morvan pour 1 783 habitants. Il s'agit de : Dompierre-en-Morvan, Montigny-Saint-Barthélémy, Aisy-sous-Thil, Précý-sous-Thil, Lacour-d'Arcenay, Juillenay, Vic-sous-Thil et Montlay-en-Auxois.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au comité syndical du Parc ainsi qu'un délégué au Bureau du Parc.

Sont candidats :

Titulaire au comité syndical et au Bureau	Suppléante au comité syndical
BLANDIN Gérard	ILLIG Véronique

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au comité syndical du parc naturel régional du Morvan :

Titulaire	Suppléante
BLANDIN Gérard	ILLIG Véronique

2/ De désigner représentant au Bureau du parc naturel régional du Morvan :

BLANDIN Gérard

3/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.042

Désignation de représentants au SICECO

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois est adhérente au syndicat d'énergie de Côte d'Or (SICECO) pour la compétence obligatoire de distribution publique d'électricité et pour les compétences optionnelles suivantes : l'éclairage public, les réseaux de communications électroniques et le Conseil en Energie Partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments.

Le territoire du SICECO, composé de 675 communes et de 18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soit 285 035 habitants, est divisé en 12 commissions locales d'énergie (CLE). Chaque commune y est représentée par un ou plusieurs délégués selon sa population. Les EPCI composent une douzième CLE. Les délégués des CLE élisent ensuite leurs représentants au comité syndical qui, lui-même, élit le président et le bureau.

Le président propose de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger à la CLE n°12 regroupant les EPCI. Seuls les conseillers communautaires titulaires peuvent être candidats.

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
GIRARD BECQ Emeline	REMY Jean-Marc
DAUMAIN Thierry	CRIBLIER Chantal

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

De plus, le SICECO a créé une commission consultative paritaire chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement, faciliter l'échange des données.

Le président propose de nommer un délégué pour siéger à la commission consultative paritaire du SICECO.

Est candidate : GIRARD BECQ Emeline

Le président prend acte de cette candidature et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-079 portant sur l'adhésion de la Communauté de communes des Terres d'Auxois et le transfert de compétences au SICECO ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à ces désignations ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants à la commission locale de l'énergie (CLE) n°12 du syndicat d'énergie de Côte d'Or (SICECO) :

Titulaires	Suppléants
GIRARD BECQ Emeline	REMY Jean-Marc

2/ De désigner à la commission consultative paritaire du SICECO :

GIRARD BECQ Emeline

3/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.043

Désignation des représentants au SESAM

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) a pris la compétence eau potable et eaux usées en 2019 et cette compétence a été aussitôt transférée au Syndicat des eaux et de services Auxois Morvan (SESAM). Le conseil communautaire de la CCTA est chargé de désigner les délégués qui représentent la communauté de communes au SESAM.

Le conseil communautaire doit élire, pour siéger au comité syndical du SESAM :

- autant de délégués titulaires et de délégués suppléants qu'il y a de communes de moins de 1 500 habitants,
- auxquels s'ajoutent autant de délégués titulaires et de délégués suppléants qu'il y a de tranches de 1 500 habitants entamées dans les communes de plus de 1 500 habitants.

Peuvent être délégués les conseillers communautaires ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le président demande aux candidats souhaitant siéger au comité syndical du SESAM de se faire connaître. Un seul conseiller (municipal ou communautaire) se déclare candidat pour chaque siège. Le président prend acte des candidatures.

Le président propose d'élire ces délégués par un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Vu l'article L5211-7 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) qui stipule que la CCTA a compétence pour l'eau et l'assainissement ;

Vu la délibération n°2025.056 portant sur les modifications des statuts du SESAM ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les délégués communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De nommer les délégués suivants au Syndicat des eaux et de services Auxois Morvan (SESAM) :

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
AISY-SOUS-THIL	Vincent AUBRY	Nicolas BAZOT
ARNAY-SOUS-VITTEAUX	Cédric COURTOIS	Jean-François LALLEMANT
AVOSNES	Bertrand GUILLOT-MARCHAL	Noëlle CASTELLA
BARD-LES-EPOISSES	Claude MASSE	Pascale MIGNOT
BEURIZOT	Brian JEANNIN	Michel BERTHELOT
BOUSSEY	Thierry BERTHOLLE	Gilles POILLOT
BRAIN	Grégory DEL REY SEGOVIA	Bénigne LEFOL
BRAUX	Jacques BENJAMIN	Madeleine KESSLER
BRIANNY	François MAHE	William HYERLE
CHAMPRENAULT	Guilhem MONSAINTGEON	Mireille GASPARD
CHARIGNY	Eric COLLIN	Gilles COGNARD
CHARNY	Franck JOSEPH	Pascal JOUVIN
CHASSEY	Nathalie PERRODIN	Philippe BERLING
CHEVANNAY	Mickaël DZIAN	Jocelyne SEIGNOT
CLAMEREY	Yves COQUILLON	Eric DEMOURON
CORROMBLES	Pascal BIERRY	Christian PERBET
CORSAINT	René DELAFOLYE	Renée SLANDA
COURCELLES-FREMOY	Faustine POCARD	Jean-Noël CASTERAN
COURCELLES-LES-SEMUR	Pauline ARNOUX	Francis COURSELLE
DAMPIERRE-EN-MONTAGNE	Isabelle ROUSSELET	Chantal PAUT
DOMPIERRE-EN-MORVAN	Patrick MANIERE	Gilles DESSEREY
EPOISSES	Sébastien MASSE	Virginie TARDIT
FONTANGY	Charlotte COTTEL	Daniel FEVRIER
FORLEANS	Norbert PERROT	Francine VERRIER
GENAY	Sébastien THIBAULT	Philippe PEYROT

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
SAFFRES	Patricia NORE	Isabelle GIRARD
ROILLY	Daniel FRAISIER	Christophe CHALAS
PRECY-SOUS-THIL	Martine EAP-DUPIN	Daniel VAROTTE
POSANGES	Mickaël BURET	Viviane DUPAQUIER
PONT-ET-MASSENE	Dominique SAUVAGEOT	Joëlle BIDAULT
NORMIER	Daniel SABOURIN	Audrey BRUCHARD
NOIDAN	Jean-Baptiste LOUCHARD	Steve SANSON
NAN-SOUS-THIL	Christine MARCHAND	Pascale HELIOT
MONTLAY-EN-AUXOIS	Sylvain BOUTELLER	Xavier TROULLIER
MONTIGNY-SUR-ARMANCON	Christine LEPETIT	Marie LOISIER
MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY	Denis REGNAULT	Jacques SORAND
MONTBERTHAULT	Thomas PASCAL	Sandrine CHEVILLARD
MISSERY	Alexis PERREAU-CHEMARDIN	Jacques SAMSON
MILLERY	Jacky LUDI	Dominique LUCOTTE
MASSINGY-LES-VITTEAUX	Jean-Michel PETREAU	Jean-Luc VACHERET
MASSINGY-LES-SEMUR	Jean-Pierre JANNIER	Christine BRONISZ
MARCILLY-ET-DRACY	Olivier MARGUERY	Marie-Dominique DOLZ
MARCIGNY-SOUS-THIL	Richard PICARDAT	Patricia VILLEGAS
MARCELLOIS	Michel LAGNEAU	Margot MORIN
MAGNY-LA-VILLE	Manuela RODRIGUES	Jean-Paul GERMAIN
LE VAL-LARREY	Julien MOISSON	Nicolas SIMONOT
LANTILLY	Nathalie QUINCEY	Romuald SIMON
LACOUR-D'ARCENAY	Gérard BLANDIN	Sylvie RENON
JUILLY	Béatrice BAUBY	Annick MASSE
JUILLENAY	Anita PUCCINELLI	Laëtitia PUCCINELLI
JEUX-LES BARD	Sylvain CAVEROT	Sophie GIRARDEAU
GISSEY-LE-VIEIL	Chantal CRIBLIER	Pascal QUIGNARD

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
SAINTE-EUPHRONE	Evelyne SELLE	Lucien VERMEILLE
SAINT-HELIER	Geneviève BRECHAT	Cédric VOISEUX
SAINT-MESMIN	Thierry RENAULT	Romain RIBAS
SAINTE-COLOMBE-EN-AUXOIS	Damien VILLARMET	Jean-Michel CARLET
SEMUR-EN-AUXOIS	Catherine SADON	Emeline GIRARD BECQ
	Thierry DAUMAIN	Patrick MARION
	Kevin MALOT	Hubert CORNU
	Christophe PION	Justine BORNOT
SOUSSEY-SUR-BRIONNE	Yves LANIER	Michel CORNAUT
THOREY-SOUS-CHARNY	Eric LAUREAU	Cyril GUILLAUMOT
THOSTE	Tony GARD	Michael COTTENCIN
TORCY-ET-POULIGNY	Alain GUENEAU	PECHON Alain
TOUTRY	Anais LHOMME	Stéphanie TUDOUX
UNCEY-LE-FRANC	Pierre ROUSSEAU	Estelle CARNEAU
VELOGNY	Alain MARIE	Gilbert MODOT
VESVRES	Jean-Marc SARAZIN	Colette DUPAQUIER
VIC-DE-CHASSENAY	François REGNAULT	Cédric PERRIER
VIC-SOUS-THIL	Pascal LACHAUME	Marc BRUNEAU
VIEUX-CHATEAU	François RITTE	Emeric DAUCHEZ
VILLARS-ET-VILLENOTTE	Audrey TRIMOREAU	Bastien SEGUN
VILLEBERNY	Cédric GOUDEAU	Lionel LACHOT
VILLEFERRY	David DUFOUR	Nicolas COURTOIS
VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY	Gilles MATHIEU	Noël FRANKELSTEIN
VILLY-EN-AUXOIS	Yoann PARATRE	Gwendoline OUAHRANI
VITTEAUX	Noëlle BENO	Philippe LACROIX

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.044

Désignation de représentants au Syndicat du bassin du Serein

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois est située sur 2 bassins versants : le Serein et l'Armançon. La compétence communautaire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est donc déléguée au Syndicat du bassin du Serein et à l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) de l'Armançon.

22 communes sont situées sur le bassin versant du Serein : Aisy-sous-Thil, Corrombles, Corsaint, Courcelles-Frémy, Courcelles-lès-Semur, Dompierre-en-Morvan, Epoisses, Fontangy, Forléans, Juillenay, Lacour-d'Arcenay, Le Val-Larrey, Missery, Montberthault, Montigny-Saint-Barthélémy, Montlay-en-Auxois, Précy-sous-Thil, Thoste, Toutry, Vic-sous-Thil, Vic-de-Chassenay et Vieux-Château.

Le président propose de nommer 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour siéger au Syndicat du bassin du Serein (soit en moyenne 1 représentant par commune du bassin versant).

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
DIAS Jacky	MANIERE Patrick
LABRO Lyonel	PERBET Christian
RENAULT Philippe	CASTERAN Jean-Noël
MICHELIN Fatima	BOUSSARD Véronique
PUCCINELLI Laëtitia	PARCELLIER Laurent
RICHARD Véronique	BLANDIN Gérard
RITTE François	POUPEE Dominique
TROULLIER Xavier	NAUDOT Romuald
BENOIST Lucie	PERROT Norbert
PLASTRE Fabien	LAMAS Véronique
VOISENET Françoise	HOPGOOD Samuel

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu les articles L 5211-7, L 2121-21 et L 5214-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) stipulant que la CCTA a compétence pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Vu la délibération n°2020.006 relative à la modification statutaire du Syndicat du bassin du Serein ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 5 mai 2020 modifiant des statuts du Syndicat du bassin du Serein ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au Syndicat du bassin du Serein :

Titulaires	Suppléants
DIAS Jacky	MANIERE Patrick
LABRO Lyonel	PERBET Christian
RENAULT Philippe	CASTERAN Jean-Noël
MICHELIN Fatima	BOUSSARD Véronique
PUCCINELLI Laëtitia	PARCELLIER Laurent
RICHARD Véronique	BLANDIN Gérard
RITTE François	POUPEE Dominique
TROULLIER Xavier	NAUDOT Romuald
BENOIST Lucie	PERROT Norbert
PLASTRE Fabien	LAMAS Véronique
VOISENET Françoise	HOPGOOD Samuel

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.045

Désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau

Le président expose ce qui suit.

Créée par le préfet, la commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). La CLE est présidée par un élu local et est composée de trois collèges, dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral :

- les collectivités locales,
- les usagers (agriculteurs, industriels, etc.), les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées,
- l'État et ses établissements publics.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant à la commission locale de l'eau.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
GIRARD BECQ Emeline	LAGNEAU Michel

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants à la commission locale de l'eau :

Titulaire	Suppléant
GIRARD BECQ Emeline	LAGNEAU Michel

2/ D'autoriser le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.046

Désignation de représentants à l'EPAGE de l'Armançon

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) est située sur 2 bassins versants : le Serein et l'Armançon. La compétence communautaire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est donc déléguée au Syndicat du bassin du Serein et à l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) de l'Armançon.

En outre, la CCTA a transféré une compétence animation à l'EPAGE de l'Armançon : suivi et mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), sensibilisation, information et communication dans le domaine de l'eau, animation d'outils contractuels territoriaux à l'échelle du bassin.

Le président propose de nommer 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour siéger au comité syndical de l'EPAGE de l'Armançon.

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
DELAGE Corinne	SABOURIN Daniel
GIRARD BECQ Emeline	MALOT Kevin
GOUDEAU Cédric	CHALAS Christophe
LAGNEAU Michel	MALLET Chloé
MARION Patrick	JOBIC Véronique
RAVAROTTO Michel	BAECKE Jérôme

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-7 qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) stipulant que la CCTA a compétence pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DCL/B3CL/2025/1246 en date du 10 décembre 2025 portant modification des statuts de l'EPAGE de l'Armançon et modification du nombre et de la répartition des sièges au sein du comité syndical de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) de l'Armançon ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner, pour représenter la communauté de communes des Terres d'Auxois au sein du comité syndical de l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) de l'Armançon, au titre de l'ensemble des compétences transférées (GEMAPI et animation), les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
DELAGE Corinne	SABOURIN Daniel
GIRARD BECQ Emeline	MALOT Kévin
GOUDEAU Cédric	CHALAS Christophe
LAGNEAU Michel	MALLET Chloé
MARION Patrick	JOBIC Véronique
RAVAROTTO Michel	BAECKE Jérôme

2/ De préciser qu'un suppléant peut remplacer n'importe quel titulaire ;

3/ De préciser que les délégués exerceront leurs mandats pour la durée du mandat communautaire, sauf dispositions contraires prévues par les statuts ou par la loi ;

4/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.047

Désignation de représentants au Syndicat mixte musique en Auxois Morvan

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) est compétente pour les écoles de musique et verse depuis le 1^{er} septembre 2018 une contribution financière annuelle permettant le fonctionnement du Syndicat mixte musique en Auxois Morvan (SMMAM). Ce syndicat regroupe : la commune de Venarey-Les Laumes, la commune de Saulieu et la CCTA. Sur le territoire de la CCTA, elle propose deux lieux d'enseignement, Semur-en-Auxois et Précy-sous-Thil, ainsi que des interventions en milieu scolaire.

Le président propose de nommer 10 délégués pour siéger au comité syndical du SMMAM.

Sont candidats :

BENO Noëlle
EAP-DUPIN Martine
HOPGOOD Samuel
MEHAY Rachel
NICOLLE Pascal
PERNETTE Jean-Claude
PERROT Norbert
POUPEE Dominique
REMY Jean-Marc
SADON Catherine

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-7 qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA), précisant que cette dernière a compétence pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels / sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;

Vu la délibération 2021.010 du 4 février 2021 définissant d'intérêt communautaire les écoles de musique dans le cadre de cette compétence ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au Syndicat mixte musique en Auxois Morvan (SMMAM) :

BENO Noëlle
EAP-DUPIN Martine
HOPGOOD Samuel
MEHAY Rachel
NICOLLE Pascal
PERNETTE Jean-Claude
PERROT Norbert
POUPEE Dominique
REMY Jean-Marc
SADON Catherine

2/ d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Désignation de représentants au conseil d'administration de l'OT

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) a compétence pour la promotion du tourisme et participe, à ce titre, au conseil d'administration de l'office de tourisme des Terres d'Auxois (OTTA). L'OTTA est une association administrée par un conseil de 24 membres répartis en deux collèges : 12 membres appartenant au collège des représentants de la CCTA pour la durée de leur mandat et 12 membres appartenant au collège des personnes physiques ou morales (6 membres issus de la population civile et 6 professionnels du développement touristique et économique).

Le président propose de nommer 12 délégués pour siéger au conseil d'administration de l'office de tourisme des Terres d'Auxois.

Sont candidats :

BAULOT Sylviane
BENO Noëlle
BIZOT Ludivine
DEMOURON Eric
LACROIX Philippe
LECHATON Rosine
MEHAY Rachel
MICHELIN Fatima
NICOLLE Pascal
SADON Catherine
SAUVAGEOT Dominique
TARDIT Virginie

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-7 qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois qui stipule que la Communauté de communes a compétence pour la promotion du tourisme ;

Vu les statuts de l'association de l'office de tourisme des Terres d'Auxois ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au conseil d'administration de l'office de tourisme des Terres d'Auxois :

BAULOT Sylviane
BENO Noëlle
BIZOT Ludivine
DEMOURON Eric
LACROIX Philippe
LECHATON Rosine
MEHAY Rachel
MICHELIN Fatima
NICOLLE Pascal
SADON Catherine
SAUVAGEOT Dominique
TARDIT Virginie

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Délibération du conseil communautaire n°2026.049

Désignation de représentants au PETR du Pays Auxois Morvan

Le président expose ce qui suit.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de l'Auxois Morvan constitue un espace de réflexion, de concertation et d'actions entre les communautés de communes qui le composent : communautés de communes du montbardois, du pays d'Alésia et de la Seine, de Saulieu, du pays Arnay Liernais, Ouche et montagne et des Terres d'Auxois.

Le PETR porte le label Pays d'art et d'histoire ainsi qu'un contrat local de santé. Il travaille sur l'accompagnement aux usages du numérique, l'aide à l'installation de nouveaux habitants et veut favoriser l'alimentation de proximité et les circuits-courts.

Le président propose de nommer 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants pour siéger au PETR du Pays Auxois Morvan.

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
BENO Noëlle	GUILLOT-MARCHAL Bertrand
EAP DUPIN Martine	GAILLARDIN Marie-Caroline
ILLIG Véronique	BLANDIN Gérard
LAMAS Véronique	JOBIC Véronique
NICOLLE Pascal	BAULOT Sylviane
NORE Patricia	SARRAZIN Jean-Marc

PETREAU Jean-Michel	BIZOT Ludivine
SADON Catherine	GEINDRE Catherine
TARDIT Virginie	PINGUET Béatrice

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-7 qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois ;

Vu l'article préfectoral en date du 3 juillet 2003 portant sur la création du Syndicat mixte du Pays de l'Auxois et du Morvan Côte-d'Or ;

Vu les statuts du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, notamment son article 7-1 ;

Considérant l'adhésion de la Communauté de communes des Terres d'Auxois au PETR du Pays de l'Auxois Morvan ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au PETR du Pays Auxois Morvan :

Titulaires	Suppléants
BENO Noëlle	GUILLOT-MARCHAL Bertrand
EAP DUPIN Martine	GAILLARDIN Marie-Caroline
ILLIG Véronique	BLANDIN Gérard
LAMAS Véronique	JOBIC Véronique
NICOLLE Pascal	BAULOT Sylviane
NORE Patricia	SARRAZIN Jean-Marc
PETREAU Jean-Michel	BIZOT Ludivine
SADON Catherine	GEINDRE Catherine
TARDIT Virginie	PINGUET Béatrice

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Séance levée à 20h55

Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance
Véronique Uéto

Mif

Signification des SIGLES

A.C.	: Attribution de Compensation (liée à la FPU)
A.C.T.	: Autorisation de Commencer les travaux
A.C.T.A.	: Association du Chemin de fer Touristique de l'Auxois
A.D.E.M.E.	: Agence De l'Environnement pour la Maîtrise de l'Energie
A.G.E.C.	: Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire
A.M.F.	: Association des Maires de France
A.M.O.	: Assistance à maîtrise d'ouvrage
A.N.C.T.	: Agence Nationale de Cohésion des Territoires
A.P.D.	: Avant-projet détaillé (dans une mission de maîtrise d'œuvre)
A.P.S.	: Avant-projet sommaire (dans une mission de maîtrise d'œuvre)
A.R.S.	: Agence régionale de santé
A.T.A.	: Agence Territoriale de l'Aménagement
A.T.D.	: Agence Technique Départementale
A.V.P.	: étude avant-projet (mission maîtrise d'œuvre)
B.A.F.A.	: Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
B.A.F.D.	: Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
B.E.E.S.A.N.	: Brevet d'état d'éducateur sportif option activités de la natation (= maître-nageur)
B.N.S.S.A.	: Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (= surveillant de baignade)
B.P.	: Budget Primitif
B.P.J.E.P.S.	: Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
B.S.	: Budget Supplémentaire
C.A.	: Compte Administratif
C.A.F.	: Caisse d'Allocations Familiales
C.A.O.	: Commission d'Appel d'Offres
C.C.I.I.D.	: Commission Communale et Intercommunale des Impôts Directs
C.C.I.	: Chambre de commerce et d'industrie
C.D.	: Conseil Départemental
C.D.G.	: Centre de Gestion
C.D.R.P.	: Comité Départemental de Randonnées Pédestres
C.E.L.	: Contrat Educatif Local
C.F.E.	: Cotisation Foncière des Entreprises
C.L.A.S.	: Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
C.L.E.C.T.	: Commission locale d'évaluation des charges transférées
C.N.A.S.	: Comité National d'Action Sociale
C.N.F.P.T.	: Centre National de la Fonction Publique Territoriale
C.N.D.S.	: Centre National pour le Développement du Sport
C.N.L.	: Centre National du Livre
C.N.T.A.	: Club Nautique des Terres d'Auxois
C.O.A.P.	: Commission d'Ouverture et d'Analyse des Plis
C.R.B.F.C.	: Conseil Régional Bourgogne Franche Comté
C.R.D.P.	: Centre Régional de Documentation Pédagogique
C.R.T.E	: Contrat de Relance et de Transition Energétique
C.V.A.E.	: Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
D.A.S.E.N.	: Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale
D.C.E.	: Dossier de consultation des entreprises
D.D.C.S.	: Direction Départementale de la Cohésion Sociale
D.D.R.	: Dotation de Développement Rurale
D.E.J.E.P.S.	: Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
D.E.T.R.	: Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
D.G.F.	: Dotation Globale de Fonctionnement
D.I.B.	: Déchets Industriels Banaux.
D.M.	: Décision Modificative
D.O.B.	: Débat d'Orientations Budgétaires
D.S.C.	: Dotation de Solidarité Communautaire
D.S.I.L.	: Dotation de Soutien à l'Investissement Local

D.S.P.	: Délégation de Service Public
E.A.J.E.	: équipement d'accueil du jeune enfant
ECO DDS	: Eco organisme pour les déchets diffus spécifiques des ménages
E.C.T.	: Extension consigne de tri (prise en compte des emballages dans le tri sélectif)
E.S.Q.	: Etude d'esquisse (mission maîtrise d'œuvre)
F.C.T.V.A.	: Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
F.E.A.D.E.R.	: Fonds européens agricole pour le développement rural
F.E.D.E.R.	: Fonds Européens de Développement Régional
F.E.O.G.A.	: Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole
F.N.G.I.R.	: Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
F.P.I.C.	: Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
F.P.U.	: Fiscalité Professionnelle Unique
F.S.E.	: Fonds social européen
G.E.M.A.P.I.	: Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
I.C.O.	: Ingénierie Côte d'Or
I.C.N.E.	: Intérêts Courus Non Echus
I.E.N.	: Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription
I.F.E.R.	: Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
I.N.R.A.P.	: Institut National des Recherches Archéologiques Préventives
L.E.A.D.E.R.	: Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
M.A.P.A.	: Marché public à procédure adaptée
Mi.C.A.	: Mission de Conseil aux collectivités (du Département)
M.I.L.O.	: Mission LOcale
NOTRe (loi)	: Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015
O.M.	: Ordures Ménagères
O.P.A.H.	: Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
O.T.	: Office de Tourisme

Nom et type d'EPCI

Communauté de communes des Terres d'Auxois

Par délibération n° 2026.029..... en date du 04/05/2026, l'organe délibérant de l'EPCI a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 A du code général des impôts.

La liste de proposition dressée par l'organe délibérant doit comporter les informations relatives à 40 personnes.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental/régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1	MME	PETIT née DESMARS	Virginie		
2	M.	LAVAUT	Henri		
3	M.	PERROT	Norbert		
4	M.	RIBOULOT	Jean-Paul		
5	MME	QUINCEY	Nathalie		
6	M.	CHAPOVALOFF	Michaël		
7	M.	CARON	Cédric		
8	MME	HOORELBEKE JANVIER	Katleen		
9	M.	CORTOT	Pierre		
10	M.	FLACELIERE	Denis		

Le président de l'EPCI étant membre de droit de la CIID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
11 M.	COUGY	Marc			
12 M.	JEANNIN	Sébastien			
13 M.	ROUSSEAU	Pierre			
14 M.	PLASTRE	Fabien			
15 M.	ROSE	Daniel			
16 M.	GOUDEAU	Cédric			
17 M.	LACROIX	Philippe			
18 M.	RAVAROTTO	Michel			
19 M.	LENOIR	Jean-Marc			
20 M.	SONET	Thomas			
21 M.	MARTIN	François			
22 M.	BERTHOLLE	Thierry			
23 M.	PARCELLIER	Laurent			
24 MME	WASSELIN	Delphine			
25 MME	BAUBY	Béatrice			
26 MME	JOBIC	Véronique			
27 M.	DEBEAUPUIS	Franck			
28 M.	LECLER	Cyril			
29 M.	SAUVAGEOT	Dominique			
30 MME	HUDELLOT	Marie-Paule			
31 MME	MONNET	Catherine			
32 M.	RENAULT	Thierry			
33 M.	LANIER	Yves			
34 M.	GUILLAUME	Alain			
35 M.	LACHAUME	Pascal			
36 M.	CHABOT	Paul			
37 MME	NEVERS	Dominique			
38 M.	MORIN	Florent			
39 M.	RICHARD	Michel			
40 M.	DAUMAIN	Thierry			

Intervocuteur(s) de l'EPCI	Nom	Prénom
MARIE	MARIE	Sylvie
LEGRAND	LEGRAND	Claire

Délibération du conseil communautaire n°2026.029

Désignation des représentants

Institution et composition des commissions communautaires

Le président expose ce qui suit.

Le conseil communautaire doit instituer un certain nombre de commissions en début de mandat. Certaines sont obligatoires : commission d'appel d'offres, commission de délégation de service public, commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, commission intercommunale des impôts directs. D'autres, les commissions thématiques intercommunales, sont des commissions d'étude et de travail. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.21434-3, L.1411-5, L.1414-2, L.5211-1;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1650 A ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) ;

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois validé lors du conseil du 17 novembre 2020 qui prévoit que les désignations dans les commissions thématiques permanentes se font à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

Vu la proposition des communes membres portant sur la liste de présentation des contribuables répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires au sein de la commission intercommunale des impôts directs ;

Considérant que le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté ;

Considérant que les commissions thématiques sont créées par délibération du conseil communautaire, qui en fixe le nombre, la dénomination et le périmètre ; que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de la communauté selon des modalités qu'il détermine ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus, doivent obligatoirement créer une commission intercommunale d'accessibilité composée notamment de conseillers communautaires, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la communauté ; qu'il appartient au président de la communauté d'arrêter la liste des membres de la commission ;

Considérant que les EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique doivent instituer une commission intercommunale des impôts directs composée du président de la communauté, ou un vice-président délégué, et de dix commissaires désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques ; qu'il appartient au conseil communautaire de dresser, sur proposition de ses communes membres, une liste de présentation des contribuables répondant aux conditions pour siéger en tant que commissaires ; que cette liste doit contenir quarante noms ; que les contribuables proposés doivent remplir les conditions exigées au 1 de l'article 1650 A du code général des impôts ;

Considérant que la commission de délégation de service public est instituée conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ; qu'elle est composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est instituée conformément à l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales, lequel renvoie aux règles de composition et d'élection prévues à l'article L. 1411-5 du même code applicables à la commission de délégation de service public ;

Considérant que les désignations des membres des commissions interviendront par délibération distincte ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ D'instituer, pour la durée du présent mandat, les commissions thématiques permanentes suivantes :

	Dénomination	Périmètre thématique	Nombre max de membres
1	Attractivité économique et mobilité	Sujets entrant dans le cadre des compétences : - actions de développement économique ; créations, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ; - autorité organisatrice de la mobilité ; - création, aménagement et entretien de la voirie : voies desservant à titre exclusif les zones d'activité.	20
2	Prévention, gestion et tri des déchets	Sujets entrant dans le cadre des compétences : - collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; - équipements communautaires : gestion de l'installation de stockage de déchets inertes de Semur-en-Auxois ; - création, aménagement et entretien de la voirie : voies menant aux déchèteries.	20
3	Finances et mutualisation	Finances : préparation et exécution budgétaire, masse salariale, assurances. Mutualisation : groupement de commandes, actions visant à augmenter le nombre de secrétaires de mairie employables... Sujets entrant dans le cadre des compétences : - services aux communes ; - équipements communautaires : gestion, investissement et fonctionnement du crématorium communautaire ; - équipements communautaires : bâtiment affecté à l'usage de gendarmerie de Précý-sous-Thil.	20
4	Attractivité résidentielle	Sujets entrant dans le cadre des compétences : - construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs (piscines à Epoisses et Vitteaux, gymnase à Vitteaux, médiathèque La Sereine à Précý-sous-Thil) ; - action sociale : médiation numérique. Communication.	20
5	Enfance et petite enfance	Sujets entrant dans le cadre de la compétence : action sociale (hors médiation numérique et portage de repas à domicile).	21
6	Travaux	Marchés de travaux, suivi des travaux d'importance, services techniques.	20

7	Alimentation de proximité, transition écologique et adaptation au changement climatique	Stratégie alimentaire territoriale, actions de réduction de la consommation énergétique des bâtiments communautaires, plan intercommunal de sauvegarde. Sujets entrant dans le cadre des compétences : - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - protection et mise en valeur de l'environnement ; - action sociale : portage de repas à domicile.	20
8	Développement des activités de pleine nature et promotion du tourisme	Sujets entrant dans le cadre des compétences : - aménagement de l'espace ; - promotion du tourisme ; - équipements communautaires : VVF Village, Flée. Liens avec les projets autour du canal de Bourgogne.	21

2/ D'intégrer des conseillers communautaires suppléants dans ces commissions thématiques permanentes dans la limite des sièges disponibles ;

3/ D'instituer à titre permanent la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public, chacune composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ;

4/ D'instituer la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et de prendre acte que sa composition est arrêtée par le président de la communauté par voie d'arrêté ;

5/ De proposer au directeur départemental des finances publiques, pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs, la liste de quarante contribuables annexée à la présente délibération ;

6/ De dire que les désignations des membres des commissions thématiques permanentes se dérouleront selon la méthode décrite dans le règlement intérieur du conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois validé lors du conseil du 17 novembre 2020 : représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

7/ De renvoyer au règlement intérieur de la communauté la détermination des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'ensemble des commissions ;

8/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.030

Désignation des représentants

Désignation des membres des commissions thématiques

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.030

Désignation des représentants

Désignation des membres des commissions thématiques

Le président expose ce qui suit.

Le conseil communautaire a institué 8 commissions thématiques. Ce sont des commissions d'étude et de travail. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité.

Ces commissions doivent garantir la représentation proportionnelle des différentes tendances du conseil communautaire.

Des conseillers communautaires titulaires et suppléants peuvent siéger dans ces commissions thématiques permanentes dans la limite des 20 ou 21 sièges disponibles pour chaque commission.

Le président propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret et de désigner dans chacune de ces commissions thématiques les conseillers communautaires le souhaitant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA),

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois validé lors du conseil du 17 novembre 2020 qui prévoit que les désignations dans les commissions thématiques permanentes se font à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

Considérant que le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques permanentes chargées d'étudier les questions relevant des compétences de la communauté ;

Considérant que 8 commissions thématiques ont été créées par délibération du conseil communautaire ;

Considérant que le conseil communautaire a autorisé la participation de conseillers communautaires suppléants dans ces commissions ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à ces désignations ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner membres de la commission Attractivité économique et mobilité :

PETREAU Jean-Michel
SADON Catherine
BOTTINI Dominique
DAUMERIE Jonathan
DONADONI Jean-François
EAP-DUPIN Martine
GIRARD BECQ Emeline
ILLIG Véronique
LACROIX Philippe
LAIBE Michel
MARION Patrick
MICHEL Luc
NICOLLE Pascal
PERNETTE Jean-Claude
REMY Jean-Marc
RENAULT Philippe
ROUSSEAU Pierre

2/ De désigner membres de la commission Prévention, gestion et tri des déchets :

PETREAU Jean-Michel
GUILLOT-MARCHAL Bertrand
DAUMAIN Thierry
DELAGE Corinne
DONADONI Jean-François
ILLIG Véronique
LACROIX Philippe
LAGNEAU Michel
MARION Patrick
MASSE Annick
MICHELIN Fatima
NAUDOT Romuald
NORE Patricia
PUCCINELLI Anita
RENAULT Philippe
THIBAUT Sébastien

3/ De désigner membres de la commission Finances et mutualisation :

PETREAU Jean-Michel
EAP-DUPIN Martine
BERTHELON Christophe
BOUHOT Isabelle
CRIBLIER Chantal
GEINDRE Catherine
GUILLOT-MARCHAL Bertrand
ILLIG Véronique
LACROIX Philippe
LAGNEAU Michel
LOCATELLI Sophie
MARION Patrick
MICHELIN Fatima
NORE Patricia
PAUT Jean-Pierre
RODRIGUES Manuela
SADON Catherine

4/ De désigner membres de la commission Attractivité résidentielle :

PETREAU Jean-Michel
BENO Noëlle
BIZOT Ludivine
CREUSOT Patrick
DAUMERIE Jonathan
GAVEAU-ARTON Martine
GUILLOT-MARCHAL Bertrand
ILLIG Véronique
JOBERT Sandrine
MICHEL Luc
NICOLLE Pascal
PERREAU-CHEMARDIN Alexis
TARDIT Virginie

5/ De désigner membres de la commission Enfance et petite enfance :

PETREAU Jean-Michel
BAUBY Bruno
BAULOT Eric
BIZOT Ludivine
BOUSSARD Véronique
BRULEY Daniel
CASTERAN Jean-Noël
CREUSOT Patrick
DONADONI Jean-François
GAILLARDIN Marie-Caroline
HOPGOOD Samuel
ILLIG Véronique
JOBERT Sandrine
LEPEE Sophie
LEROY Anne
MEHAY Rachel
MICHELIN Fatima
NICOLLE Pascal
NORE Patricia
PERROT Norbert
TARDIT Virginie

6/ De désigner membres de la commission Travaux :

PETREAU Jean-Michel
MARIE Alain
BAULOT Eric
BLANDIN Gérard
BOUHOT Isabelle
CORTOT Michel
CRIBLIER Chantal
DAUMAIN Thierry
FAILLY Monique
FLAMAND Eric
ILLIG Véronique
LAIBE Michel
LECLER Cyril
MARION Patrick
MICHELIN Fatima
NORE Patricia
RAVAROTTO Michel
RENAULT Philippe
RODRIGUES Manuela
SARRAZIN Jean-Marc

7/ De désigner membres de la commission Alimentation de proximité, transition écologique et adaptation au changement climatique :

PETREAU Jean-Michel
GIRARD BECQ Emeline
BAULOT Sylviane
GOUDEAU Cédric
GRIMALDI Laurent
ILLIG Véronique
JEANNIN Sébastien
JOBERT Sandrine
LACHAUME Pascal
LOCATELLI Sophie
MASSE Annick
MICHELIN Fatima
NICOLLE Pascal
REMY Jean-Marc
SADON Catherine
SARRAZIN Jean-Marc
VILLARMET Michel
WASSELIN Delphine

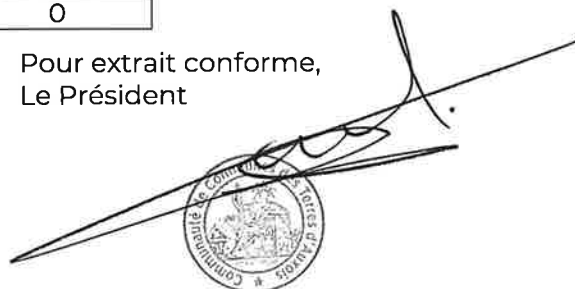
8/ De désigner membres de la commission Développement des activités de pleine nature et promotion du tourisme :

PETREAU Jean-Michel
BAULOT Sylviane
BERTHELON Christophe
BIZOT Ludivine
BOTTINI Dominique
BRULEY Daniel
DELAGE Corinne
DEMOURON Eric
FAILLY Monique
GAILLARDIN Marie-Caroline
ILLIG Véronique
LECHATON Rosine
LOCATELLI Sophie
MANTIENNE Sophie
MICHELIN Fatima
NAUDOT Romuald
NICOLLE Pascal
NORE Patricia
PERNETTE Jean-Claude
REMY Jean-Marc
SADON Catherine

9/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'Communauté de Communes de la Vallée de la Sarthe' and a central emblem. The signature is written in a cursive style across the seal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.031

Désignation des représentants

Désignation des membres de la CAO

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.031

Désignation des représentants

Désignation des membres de la CAO

Le président expose ce qui suit.

La commission d'appel d'offre (CAO) est une instance de décision qui intervient pour l'attribution des marchés publics à procédure formalisée (c'est-à-dire les marchés de fournitures et de services supérieurs à 216 000 € HT et les marchés de travaux supérieurs à 5 404 000 € HT), notamment pour choisir les offres. Pour les marchés à procédure adaptée (dont les montants sont inférieurs aux seuils susmentionnés), l'intervention de la CAO n'est pas obligatoire.

La CAO est composée :

- par le président de la communauté de communes, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CAO,
- par cinq membres titulaires du conseil communautaire ainsi que cinq membres suppléants.

L'élection des membres de la CAO se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel).

Une délibération du 11 avril 2026 a précisé les conditions de dépôts des listes pour les élections à la CAO.

Une liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Alain MARIE	Jean-Marc SARRAZIN
Michel CORTOT	Michel RAVAROTTO
Thierry DAUMAIN	Patrick MARION
Samuel HOPGOOD	Philippe RENAULT
Alain DELAYE	Pascal LACHAUME

Le président prend acte de la candidature de cette liste et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret compte-tenu du dépôt d'une seule liste.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1414-2 ;

Vu la délibération n°2026.025 du 11 avril 2026 portant sur les conditions de dépôt des listes pour les élections à la CAO et à la CDSP ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

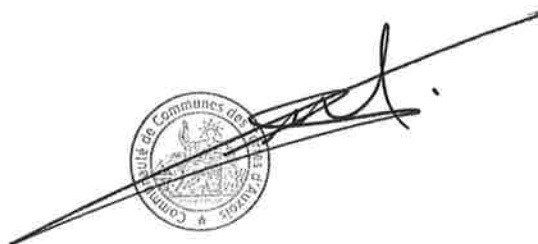
1/ De désigner membres de la commission d'appel d'offre (CAO) :

Titulaires	Suppléants
Alain MARIE	Jean-Marc SARRAZIN
Michel CORTOT	Michel RAVAROTTO
Thierry DAUMAIN	Patrick MARION
Samuel HOPGOOD	Philippe RENAULT
Alain DELAYE	Pascal LACHAUME

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.032

Désignation des représentants

Désignation des membres de la CDSP

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	1	93

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAULT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.032

Désignation des représentants

Désignation des membres de la CDSP

Le président expose ce qui suit.

Une délégation de service public est un contrat de concession de service par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire dont la rémunération est liée au résultat de l'exploitation du service. Dans ce cadre, la commission de délégation de service public (CDSP) est la commission qui ouvre les plis, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre et émet un avis sur les candidatures et les offres.

La CDSP est composée :

- par le président de la communauté de communes, ou son représentant désigné par arrêté, président de la CDSP,

- par cinq membres titulaires du conseil communautaire ainsi que cinq membres suppléants.

L'élection des membres de la CDSP se fait :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- au scrutin de liste (une liste va comporter les noms des titulaires et des suppléants, en nombre égal, sans panachage ni vote préférentiel).

Une délibération du 11 avril 2026 a précisé les conditions de dépôts des listes pour les élections à la CDSP.

Une liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Martine EAP-DUPIN	Fabien PLASTRE
Catherine GEINDRE	Véronique LAMAS
Isabelle BOUHOT	Norbert PERROT
Daniel BRULEY	Chantal CRIBLIER
Alain DELAYE	Pascal LACHAUME

Le président prend acte de la candidature de cette liste et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret compte-tenu du dépôt d'une seule liste.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5 ;

Vu la délibération n°2026.025 du 11 avril 2026 portant sur les conditions de dépôt des listes pour les élections à la CAO et à la CDSP ;

Considérant que la commission de délégation de service public est composée du président de la communauté ou de son représentant, président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Considérant l'abstention de Madame Emeline GIRARD BECQ ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner membres de la commission de délégation de service public (CDSP) :

Titulaires	Suppléants
Martine EAP DUPIN	Fabien PLASTRE
Catherine GEINDRE	Véronique LAMAS
Isabelle BOUHOT	Norbert PERROT
Daniel BRULEY	Chantal CRIBLIER
Alain DELAYE	Pascal LACHAUME

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
93	0

Pour extrait conforme,
Le Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.033

Désignation des représentants

Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège de Vitteaux

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAULT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.033

Désignation des représentants

Désignation d'un représentant au conseil d'administration du collège de Vitteaux

Le président expose ce qui suit.

Le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil d'administration du collège docteur Kuhn à Vitteaux.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
SEIGNOT Jocelyne	BRULEY Daniel

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu l'article R. 421-14 du code de l'éducation créé par le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au conseil d'administration du collège docteur Kuhn à Vitteaux :

Titulaire	Suppléant
SEIGNOT Jocelyne	BRULEY Daniel

2/ D'autoriser le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.034

Désignation des représentants

**Désignation d'un représentant
au conseil d'administration du collège de Semur-en-Auxois**

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.034

Désignation des représentants

**Désignation d'un représentant
au conseil d'administration du collège de Semur-en-Auxois**

Le président expose ce qui suit.

Le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil d'administration du collège Christiane Perceret à Semur-en-Auxois.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
NICOLLE Pascal	BAUBY Bruno

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu l'article R. 421-14 du code de l'éducation créé par le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

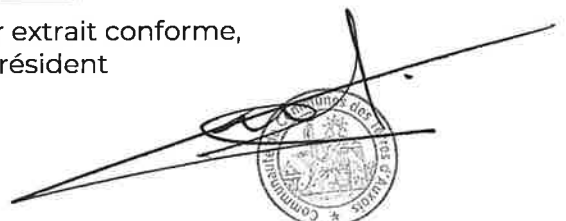
1/ De désigner représentants au conseil d'administration du collège Christiane Perceret à Semur-en-Auxois :

Titulaire	Suppléant
NICOLLE Pascal	BAUBY Bruno

2/ D'autoriser le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.035

Désignation des représentants

**Désignation d'un représentant
au conseil d'administration du lycée de Semur-en-Auxois**

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.035

Désignation des représentants

**Désignation d'un représentant
au conseil d'administration du lycée de Semur-en-Auxois**

Le président expose ce qui suit.

Le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil d'administration du lycée Anna Judic à Semur-en-Auxois.

Sont candidates :

Titulaire	Suppléante
LEROY Anne	BAULOT Sylviane

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu l'article R. 421-14 du code de l'éducation créé par le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentantes au conseil d'administration du lycée Anna Judic à Semur-en-Auxois :

Titulaire	Suppléante
LEROY Anne	BAULOT Sylviane

2/ D'autoriser le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.036

Désignation des représentants

**Désignation d'un représentant
au conseil de surveillance du centre hospitalier de Semur-en-Auxois**

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.036

Désignation des représentants

**Désignation d'un représentant
au conseil de surveillance du centre hospitalier de Semur-en-Auxois**

Le président expose ce qui suit.

Le conseil de surveillance d'un hôpital est composé de 9 membres dont un représentant de la communauté de communes, le maire (ou son représentant) et le président du conseil départemental (ou son représentant).

Le président propose de nommer un délégué pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil de surveillance du centre hospitalier Robert Morlevat à Semur-en-Auxois.

Est candidate :

GEINDRE Catherine

Le président prend acte de cette candidature et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE


1/ De désigner représentante au conseil de surveillance du centre hospitalier Robert Morlevat à Semur-en-Auxois :

GEINDRE Catherine

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.037

Désignation des représentants

**Désignation d'un représentant
au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or**

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.037

Désignation des représentants

**Désignation d'un représentant
au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or**

Le président expose ce qui suit.

Le conseil de surveillance d'un hôpital est composé de 9 membres dont un représentant de la communauté de communes, le maire (ou son représentant) et le président du conseil départemental (ou son représentant).

Le président propose de nommer un délégué pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or dont le siège est à Vitteaux.

Est candidat :

BRULEY Daniel

Le président prend acte de cette candidature et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or dont le siège est à Vitteaux. :

BRULEY Daniel

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.037

Désignation des représentants

**Désignation d'un représentant
au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or**

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation : 28 avril 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Désignation des représentants

**Désignation d'un représentant
au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or**

Le président expose ce qui suit.

Le conseil de surveillance d'un hôpital est composé de 9 membres dont un représentant de la communauté de communes, le maire (ou son représentant) et le président du conseil départemental (ou son représentant).

Le président propose de nommer un délégué pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or dont le siège est à Vitteaux.

Est candidat :

BRULEY Daniel

Le président prend acte de cette candidature et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentant au conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute Côte-d'Or dont le siège est à Vitteaux. :

BRULEY Daniel

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.038

Désignation des représentants

Désignation de représentants au CNAS

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaients présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaients absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaients absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.038

Désignation des représentants

Désignation de représentants au CNAS

Le président expose ce qui suit.

Toutes les collectivités territoriales et leurs établissements ont l'obligation de mettre en œuvre des prestations d'action sociale en direction de leurs agents. L'action sociale est définie comme visant « à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face aux situations difficiles ».

Afin de répondre à cette obligation, la Communauté de communes des Terres d'Auxois a fait le choix d'adhérer au comité national d'action sociale (CNAS).

Le président propose de désigner un élu et un agent pour représenter la communauté de communes au sein du CNAS.

Sont candidates :

Elu	Agent
SEIGNOT Jocelyne	JACQUINET Delphine

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2018.047 portant sur l'adhésion de la Communauté de communes des Terres d'Auxois au CNAS ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

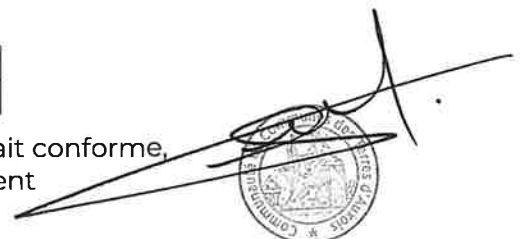
1/ De désigner déléguées au comité national d'action sociale (CNAS) :

Elu	Agent
SEIGNOT Jocelyne	JACQUINET Delphine

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



Délibération du conseil communautaire n°2026.039

Désignation des représentants

Désignation d'un représentant au VVF

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois est propriétaire d'un ensemble de bâtiments loué à Villages Vacances Familles (VVF). VVF est une association à but non lucratif créée en 1958 pour proposer des vacances de qualité à toutes les familles, tout en accompagnant l'aménagement et le développement des territoires ruraux grâce au tourisme.

Le président propose de désigner un délégué pour représenter la communauté de communes au sein de l'association touristique VVF.

Est candidate :

LAMAS Véronique

Le président prend acte de cette candidature et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Considérant que la Communauté de communes des Terres d'Auxois est propriétaire d'un ensemble de bâtiments loué à Villages Vacances Familles (VVF) ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner déléguée au sein de l'association touristique Villages Vacances Familles (VVF) :

LAMAS Véronique

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.040

Désignation des représentants

Désignation d'un représentant à l'ARNIA

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.040

Désignation des représentants

Désignation d'un représentant à l'ARNIA

Le président expose ce qui suit.

Afin de télétransmettre ses délibérations au contrôle de légalité, d'envoyer ses convocations de façon sécurisée par voie dématérialisée et d'utiliser une plateforme acheteur pour la mise en ligne de ses marchés publics, la Communauté de communes des Terres d'Auxois adhère au groupement d'intérêt public (GIP) de l'agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia). Sa mission vise à accompagner les collectivités et les organismes publics de Bourgogne-Franche-Comté dans l'utilisation des services numériques et de leurs usages.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au sein du GIP ARNia.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
DONADONI Jean-François	DAUMERIE Jonathan

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents du GIP ARNia en assemblée générale le 18 décembre 2023 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 6 juin 2024 au journal officiel ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au sein du GIP de l'agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) :

Titulaire	Suppléant
DONADONI Jean-François	DAUMERIE Jonathan

2/ D'autoriser le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.041

Désignation des représentants

Désignation d'un représentant au parc naturel régional du Morvan

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Désignation des représentants

Désignation d'un représentant au parc naturel régional du Morvan

Le président expose ce qui suit.

8 communes de la Communauté de communes des Terres d'Auxois sont situées dans le périmètre du parc naturel régional du Morvan pour 1 783 habitants. Il s'agit de : Dompierre-en-Morvan, Montigny-Saint-Barthélémy, Aisy-sous-Thil, Précý-sous-Thil, Lacour-d'Arcenay, Juillenay, Vic-sous-Thil et Montlay-en-Auxois.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes des Terres d'Auxois au comité syndical du Parc ainsi qu'un délégué au Bureau du Parc.

Sont candidats :

Titulaire au comité syndical et au Bureau	Suppléante au comité syndical
BLANDIN Gérard	ILLIG Véronique

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au comité syndical du parc naturel régional du Morvan :

Titulaire	Suppléante
BLANDIN Gérard	ILLIG Véronique

2/ De désigner représentant au Bureau du parc naturel régional du Morvan :

BLANDIN Gérard

3/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.042

Désignation des représentants

Désignation de représentants au SICECO

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°20

Désignation des représentants

Désignation de représentants au SICECO

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois est adhérente au syndicat d'énergie de Côte d'Or (SICECO) pour la compétence obligatoire de distribution publique d'électricité et pour les compétences optionnelles suivantes : l'éclairage public, les réseaux de communications électroniques et le Conseil en Energie Partagé pour le diagnostic et le suivi énergétique des bâtiments.

Le territoire du SICECO, composé de 675 communes et de 18 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soit 285 035 habitants, est divisé en 12 commissions locales d'énergie (CLE). Chaque commune y est représentée par un ou plusieurs délégués selon sa population. Les EPCI composent une douzième CLE. Les délégués des CLE élisent ensuite leurs représentants au comité syndical qui, lui-même, élit le président et le bureau.

Le président propose de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger à la CLE n°12 regroupant les EPCI. Seuls les conseillers communautaires titulaires peuvent être candidats.

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
GIRARD BECQ Emeline	REMY Jean-Marc
DAUMAIN Thierry	CRIBLIER Chantal

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

De plus, le SICECO a créé une commission consultative paritaire chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement, faciliter l'échange des données.

Le président propose de nommer un délégué pour siéger à la commission consultative paritaire du SICECO.

Est candidate : GIRARD BECQ Emeline

Le président prend acte de cette candidature et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-079 portant sur l'adhésion de la Communauté de communes des Terres d'Auxois et le transfert de compétences au SICECO ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers à ces désignations ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants à la commission locale de l'énergie (CLE) n°12 du syndicat d'énergie de Côte d'Or (SICECO) :

Titulaires	Suppléants
GIRARD BECQ Emeline	REMY Jean-Marc
DAUMAIN Thierry	CRIBLIER Chantal

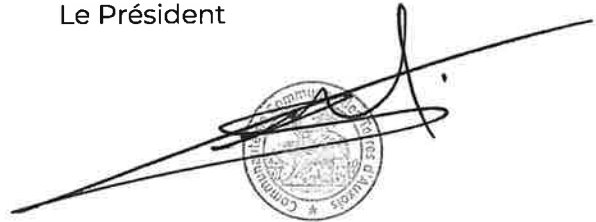
2/ De désigner à la commission consultative paritaire du SICECO :

GIRARD BECQ Emeline

3/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.043

Désignation des représentants

Désignation des représentants au SESAM

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Désignation des représentants

Désignation des représentants au SESAM

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) a pris la compétence eau potable et eaux usées en 2019 et cette compétence a été aussitôt transférée au Syndicat des eaux et de services Auxois Morvan (SESAM). Le conseil communautaire de la CCTA est chargé de désigner les délégués qui représentent la communauté de communes au SESAM.

Le conseil communautaire doit élire, pour siéger au comité syndical du SESAM :

- autant de délégués titulaires et de délégués suppléants qu'il y a de communes de moins de 1 500 habitants,
- auxquels s'ajoutent autant de délégués titulaires et de délégués suppléants qu'il y a de tranches de 1 500 habitants entamées dans les communes de plus de 1 500 habitants.

Peuvent être délégués les conseillers communautaires ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le président demande aux candidats souhaitant siéger au comité syndical du SESAM de se faire connaître. Un seul conseiller (municipal ou communautaire) se déclare candidat pour chaque siège. Le président prend acte des candidatures.

Le président propose d'élire ces délégués par un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Vu l'article L5211-7 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) qui stipule que la CCTA a compétence pour l'eau et l'assainissement ;

Vu la délibération n°2025.056 portant sur les modifications des statuts du SESAM ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les délégués communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De nommer les délégués suivants au Syndicat des eaux et de services Auxois Morvan (SESAM) :

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
AISY-SOUS-THIL	Vincent AUBRY	Nicolas BAZOT
ARNAY-SOUS-VITTEAUX	Cédric COURTOIS	Jean-François LALLEMANT

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	
AVOSNES	Bertrand GUILLOT-MARCHAL	Noëlle CASTELLA
BARD-LES-EPOISSES	Claude MASSE	Pascale MIGNOT
BEURIZOT	Brian JEANNIN	Michel BERTHELOT
BOUSSEY	Thierry BERTHOLLE	Gilles POILLOT
BRAIN	Grégory DEL REY SEGOVIA	Bénigne LEFOL
BRAUX	Jacques BENJAMIN	Madeleine KESSLER
BRIANNY	François MAHE	William HYERLE
CHAMPRENAULT	Guilhem MONSAINTGEON	Mireille GASPARD
CHARIGNY	Eric COLLIN	Gilles COGNARD
CHARNY	Franck JOSEPH	Pascal JOUVIN
CHASSEY	Nathalie PERRODIN	Philippe BERLING
CHEVANNAY	Mickaël DZIAN	Jocelyne SEIGNOT
CLAMEREY	Yves COQUILLON	Eric DEMOURON
CORROMBLES	Pascal BIERRY	Christian PERBET
CORSAINT	René DELAFOLYE	Renée SLANDA
COURCELLES-FREMOY	Faustine POCARD	Jean-Noël CASTERAN
COURCELLES-LES-SEMUR	Pauline ARNOUX	Francis COURSELLE
DAMPIERRE-EN-MONTAGNE	Isabelle ROUSSELET	Chantal PAUT
DOMPIERRE-EN-MORVAN	Patrick MANIERE	Gilles DESSEREY
EPOISSES	Sébastien MASSE	Virginie TARDIT
FONTANGY	Charlotte COTTEL	Daniel FEVRIER
FORLEANS	Norbert PERROT	Francine VERRIER
GENAY	Sébastien THIBAUT	Philippe PEYROT
GISSEY-LE-VIEIL	Chantal CRIBLIER	Pascal QUIGNARD
JEUX-LES BARD	Sylvain CAVEROT	Sophie GIRARDEAU
JUILLENAY	Anita PUCCINELLI	Laëtitia PUCCINELLI
JUILLY	Béatrice BAUBY	Annick MASSE

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEMENTS
LACOUR-D'ARCENAY	Gérard BLANDIN	Sylvie RENON
LANTILLY	Nathalie QUINCEY	Romuald SIMON
LE VAL-LARREY	Julien MOISSON	Nicolas SIMONOT
MAGNY-LA-VILLE	Manuela RODRIGUES	Jean-Paul GERMAIN
MARCELLOIS	Michel LAGNEAU	Margot MORIN
MARCIGNY-SOUS-THIL	Richard PICARDAT	Patricia VILLEGAS
MARCILLY-ET-DRACY	Olivier MARGUERY	Marie-Dominique DOLZ
MASSINGY-LES-SEMUR	Jean-Pierre JANNIER	Christine BRONISZ
MASSINGY-LES-VITTEAUX	Jean-Michel PETREAU	Jean-Luc VACHERET
MILLERY	Jacky LUDI	Dominique LUCOTTE
MISSERY	Alexis PERREAU-CHEMARDIN	Jacques SAMSON
MONTBERTHAULT	Thomas PASCAL	Sandrine CHEVILLARD
MONTIGNY-SAINT-BARTHELEMY	Denis REGNAULT	Jacques SORAND
MONTIGNY-SUR-ARMANCON	Christine LEPETIT	Marie LOISIER
MONTLAY-EN-AUXOIS	Sylvain BOUTEILLER	Xavier TROULLIER
NAN-SOUS-THIL	Christine MARCHAND	Pascale HELIOT
NOIDAN	Jean-Baptiste LOUCHARD	Steve SANSON
NORMIER	Daniel SABOURIN	Audrey BRUCHARD
PONT-ET-MASSENE	Dominique SAUVAGEOT	Joëlle BIDAULT
POSANGES	Mickaël BURET	Viviane DUPAQUIER
PRECY-SOUS-THIL	Martine EAP-DUPIN	Daniel VAROTTE
ROILLY	Daniel FRAISIER	Christophe CHALAS
SAFFRES	Patricia NORE	Isabelle GIRARD
SAINT-EUPHRONE	Evelyne SELLE	Lucien VERMEILLE
SAINT-HELIER	Geneviève BRECHAT	Cédric VOISEUX
SAINT-MESMIN	Thierry RENAULT	Romain RIBAS
SAINT-THIBAULT	Michel LAIBE	David JAQUEY

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEMENTAIRES
SAINTE-COLOMBE-EN-AUXOIS	Damien VILLARMET	Jean-Michel CARLET
SEMUR-EN-AUXOIS	Catherine SADON	Emeline GIRARD BECQ
	Thierry DAUMAIN	Patrick MARION
	Kevin MALOT	Hubert CORNU
SOUHEY	Christophe PION	Justine BORNOT
SOUSSEY-SUR-BRIONNE	Yves LANIER	Michel CORNAUT
THOREY-SOUS-CHARNY	Eric LAUREAU	Cyril GUILLAUMOT
THOSTE	Tony GARD	Michaël COTTENCIN
TORCY-ET-POULIGNY	Alain GUENEAU	PECHON Alain
TOUTRY	Anaïs LHOMME	Stéphanie TUDOUX
UNCEY-LE-FRANC	Pierre ROUSSEAU	Estelle CARNEAU
VELOGNY	Alain MARIE	Gilbert MODOT
VESVRES	Jean-Marc SARRAZIN	Colette DUPAQUIER
VIC-DE-CHASSENAY	François REGNAULT	Cédric PERRIER
VIC-SOUS-THIL	Pascal LACHAUME	Marc BRUNEAU
VIEUX-CHATEAU	François RITTE	Emeric DAUCHEZ
VILLARS-ET-VILLENOTTE	Audrey TRIMOREAU	Bastien SEGUIN
VILLEBERNY	Cédric GOUDEAU	Lionel LACHOT
VILLEFERRY	David DUFOUR	Nicolas COURTOIS
VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY	Gilles MATHIEU	Noël FRANKELSTEIN
VILLY-EN-AUXOIS	Yoann PARATRE	Gwendoline OUAHRANI
VITTEAUX	Noëlle BENO	Philippe LACROIX

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.044

Désignation des représentants

Désignation de représentants au Syndicat du bassin du Serein

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation : 28 avril 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2020.006

Désignation des représentants

Désignation de représentants au Syndicat du bassin du Serein

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois est située sur 2 bassins versants : le Serein et l'Armançon. La compétence communautaire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est donc déléguée au Syndicat du bassin du Serein et à l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) de l'Armançon.

22 communes sont situées sur le bassin versant du Serein : Aisy-sous-Thil, Corrombles, Corsaint, Courcelles-Fré moy, Courcelles-lès-Semur, Dompierre-en-Morvan, Epoisses, Fontangy, Forléans, Juillenay, Lacour-d'Arcenay, Le Val-Larrey, Missery, Montberthault, Montigny-Saint-Barthélémy, Montlay-en-Auxois, Précy-sous-Thil, Thoste, Toutry, Vic-sous-Thil, Vic-de-Chassenay et Vieux-Château.

Le président propose de nommer 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour siéger au Syndicat du bassin du Serein (soit en moyenne 1 représentant par commune du bassin versant).

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
DIAS Jacky	MANIERE Patrick
LABRO Lionel	PERBET Christian
RENAULT Philippe	CASTERAN Jean-Noël
MICHELIN Fatima	BOUSSARD Véronique
PUCCINELLI Laëtitia	PARCELLIER Laurent
RICHARD Véronique	BLANDIN Gérard
RITTE François	POUPEE Dominique
TROULLIER Xavier	NAUDOT Romuald
BENOIST Lucie	PERROT Norbert
PLASTRE Fabien	LAMAS Véronique
VOISENET Françoise	HOPGOOD Samuel

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu les articles L 5211-7, L 2121-21 et L 5214-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) stipulant que la CCTA a compétence pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Vu la délibération n°2020.006 relative à la modification statutaire du Syndicat du bassin du Serein ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 5 mai 2020 modifiant des statuts du Syndicat du bassin du Serein ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

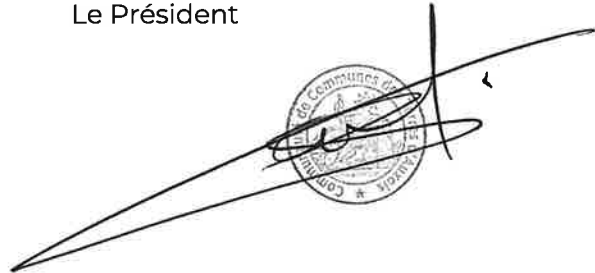
1/ De désigner représentants au Syndicat du bassin du Serein :

Titulaires	Suppléants
DIAS Jacky	MANIERE Patrick
LABRO Lionel	PERBET Christian
RENAULT Philippe	CASTERAN Jean-Noël
MICHELIN Fatima	BOUSSARD Véronique
PUCCINELLI Laëtitia	PARCELLIER Laurent
RICHARD Véronique	BLANDIN Gérard
RITTE François	POUPEE Dominique
TROULLIER Xavier	NAUDOT Romuald
BENOIST Lucie	PERROT Norbert
PLASTRE Fabien	LAMAS Véronique
VOISENET Françoise	HOPGOOD Samuel

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.045

Désignation des représentants

Désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.045

Désignation des représentants

Désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau

Le président expose ce qui suit.

Créée par le préfet, la commission locale de l'eau (CLE) est chargée d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). La CLE est présidée par un élu local et est composée de trois collèges, dont les représentants sont nommés par arrêté préfectoral :

- les collectivités locales,
- les usagers (agriculteurs, industriels, etc.), les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées,
- l'État et ses établissements publics.

Le président propose de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant à la commission locale de l'eau.

Sont candidats :

Titulaire	Suppléant
GIRARD BECQ Emeline	LAGNEAU Michel

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants à la commission locale de l'eau :

Titulaire	Suppléant
GIRARD BECQ Emeline	LAGNEAU Michel

2/ D'autoriser le président à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.046

Désignation des représentants

Désignation de représentants à l'EPAGE de l'Armançon

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.046

Désignation des représentants

Désignation de représentants à l'EPAGE de l'Armançon

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) est située sur 2 bassins versants : le Serein et l'Armançon. La compétence communautaire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est donc déléguée au Syndicat du bassin du Serein et à l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) de l'Armançon.

En outre, la CCTA a transféré une compétence animation à l'EPAGE de l'Armançon : suivi et mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), sensibilisation, information et communication dans le domaine de l'eau, animation d'outils contractuels territoriaux à l'échelle du bassin.

Le président propose de nommer 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour siéger au comité syndical de l'EPAGE de l'Armançon.

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
DELAGE Corinne	SABOURIN Daniel
GIRARD BECQ Emeline	MALOT Kévin
GOUDEAU Cédric	CHALAS Christophe
LAGNEAU Michel	MALLET Chloé
MARION Patrick	JOBIC Véronique
RAVAROTTO Michel	BAECKE Jérôme

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-7 qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) stipulant que la CCTA a compétence pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°PREF/DCL/B3CL/2025/1246 en date du 10 décembre 2025 portant modification des statuts de l'EPAGE de l'Armançon et modification du nombre et de la répartition des sièges au sein du comité syndical de l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) de l'Armançon ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner, pour représenter la communauté de communes des Terres d'Auxois au sein du comité syndical de l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) de l'Armançon, au titre de l'ensemble des compétences transférées (GEMAPI et animation), les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
DELAGE Corinne	SABOURIN Daniel
GIRARD BECQ Emeline	MALOT Kévin
GOUDEAU Cédric	CHALAS Christophe
LAGNEAU Michel	MALLET Chloé
MARION Patrick	JOBIC Véronique
RAVAROTTO Michel	BAECKE Jérôme

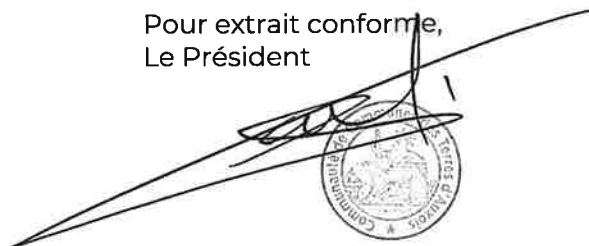
2/ De préciser qu'un suppléant peut remplacer n'importe quel titulaire ;

3/ De préciser que les délégués exerceront leur mandat pour la durée du mandat communautaire, sauf dispositions contraires prévues par les statuts ou par la loi ;

4/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.047

Désignation des représentants

Désignation de représentants au Syndicat mixte musique en Auxois Morvan

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, CUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.047

Désignation des représentants

Désignation de représentants au Syndicat mixte musique en Auxois Morvan

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) est compétente pour les écoles de musique et verse depuis le 1^{er} septembre 2018 une contribution financière annuelle permettant le fonctionnement du Syndicat mixte musique en Auxois Morvan (SMMAM). Ce syndicat regroupe : la commune de Venarey-Les Laumes, la commune de Saulieu et la CCTA. Sur le territoire de la CCTA, elle propose deux lieux d'enseignement, Semur-en-Auxois et Précy-sous-Thil, ainsi que des interventions en milieu scolaire.

Le président propose de nommer 10 délégués pour siéger au comité syndical du SMMAM.

Sont candidats :

BENO Noëlle
EAP-DUPIN Martine
HOPGOOD Samuel
MEHAY Rachel
NICOLLE Pascal
PERNETTE Jean-Claude
PERROT Norbert
POUPEE Dominique
REMY Jean-Marc
SADON Catherine

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-7 qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA), précisant que cette dernière a compétence pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels / sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ;

Vu la délibération 2021.010 du 4 février 2021 définissant d'intérêt communautaire les écoles de musique dans le cadre de cette compétence ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

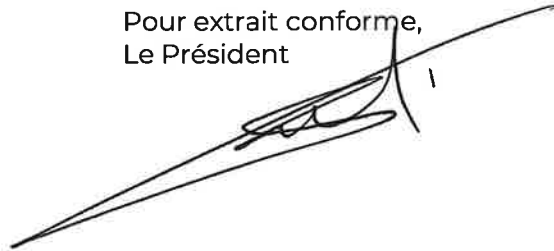
1/ De désigner représentants au Syndicat mixte musique en Auxois Morvan (SMMAM) :

BENO Noëlle
EAP-DUPIN Martine
HOPGOOD Samuel
MEHAY Rachel
NICOLLE Pascal
PERNETTE Jean-Claude
PERROT Norbert
POUPEE Dominique
REMY Jean-Marc
SADON Catherine

2/ d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le



ID : 021-200071017-20260504-2026_047-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.048

Désignation des représentants

Désignation de représentants au conseil d'administration de l'OT

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation : 28 avril 2026
Secrétaire de séance : Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELLOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.048

Désignation des représentants

Désignation de représentants au conseil d'administration de l'OT

Le président expose ce qui suit.

La Communauté de communes des Terres d'Auxois (CCTA) a compétence pour la promotion du tourisme et participe, à ce titre, au conseil d'administration de l'office de tourisme des Terres d'Auxois (OTTA). L'OTTA est une association administrée par un conseil de 24 membres répartis en deux collèges : 12 membres appartenant au collège des représentants de la CCTA pour la durée de leur mandat et 12 membres appartenant au collège des personnes physiques ou morales (6 membres issus de la population civile et 6 professionnels du développement touristique et économique).

Le président propose de nommer 12 délégués pour siéger au conseil d'administration de l'office de tourisme des Terres d'Auxois.

Sont candidats :

BAULOT Sylviane
BENO Noëlle
BIZOT Ludivine
DEMOURON Eric
LACROIX Philippe
LECHATON Rosine
MEHAY Rachel
MICHELIN Fatima
NICOLLE Pascal
SADON Catherine
SAUVAGEOT Dominique
TARDIT Virginie

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-7 qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois qui stipule que la Communauté de communes a compétence pour la promotion du tourisme ;

Vu les statuts de l'association de l'office de tourisme des Terres d'Auxois ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

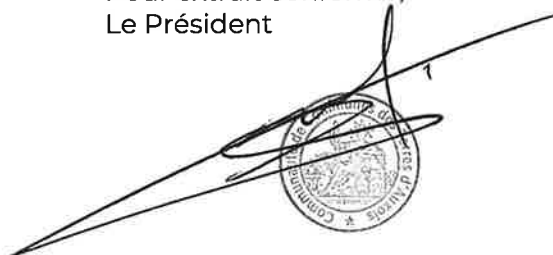
1/ De désigner représentants au conseil d'administration de l'office de tourisme des Terres d'Auxois :

BAULOT Sylviane
BENO Noëlle
BIZOT Ludivine
DEMOURON Eric
LACROIX Philippe
LECHATON Rosine
MEHAY Rachel
MICHELIN Fatima
NICOLLE Pascal
SADON Catherine
SAUVAGEOT Dominique
TARDIT Virginie

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 MAI 2026

Délibération du conseil communautaire n°2026.049

Désignation des représentants

Désignation de représentants au PETR du Pays Auxois Morvan

Lundi 4 mai deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Terres d'Auxois s'est réuni au siège de la communauté de communes, 3 place de la gare à Semur-en-Auxois sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PETREAU, président de la communauté de communes.

Nombre de				
membres en exercice	membres présents	pouvoirs	abstentions	suffrages possibles
102	88	6	0	94

Date de la convocation :
28 avril 2026
Secrétaire de séance :
Véronique ILLIG

Etaient présents avec le droit de vote :

BARRIER Pascal, BAUBY Béatrice, BAUBY Bruno, BAULOT Eric, BAULOT Sylviane, BERTHELON Christophe, BIZOT Ludivine, BIZOT Véronique, BENO Noëlle, BEURDELEY Cécile, BLANDIN Gérard, BOUHOT Isabelle, BOTTINI Dominique, BRUCHARD Audrey, BRULEY Daniel, CASTEREAN Jean-Noël, CAVEROT Sylvain, COLLIN Eric, CORNAUT Michel, COURTOIS Alain, CREUSOT Patrick, CRIBLIER Chantal, DAUMAIN Thierry, DAUMERIE Jonathan, DELAGE Corinne, DELAYE Alain, DEMOURON Eric, DONADONI Jean-François, EAP-DUPIN Martine, FAILLY Monique, FLACELIERE Denis, FLAMAND Eric, FOUCHENNERET Romain, FRANKELSTEIN Noël, GAILLARDIN Marie-Caroline, GEINDRE Catherine, GIRARD BECQ Emeline, GOUDEAU Cédric, GRIMALDI Laurent, GUENEAU Alain, GUILLOT-MARCHAL Bertrand, HOPGOOD Samuel, HUDELOT Joseph, ILLIG Véronique, JEANNIN Brian, JEANNIN Sébastien, JOBERT Sandrine, JOSEPH Franck, LACHAUME Pascal, LACROIX Philippe, LAIBE Michel, LAGNEAU Michel, LAMAS Véronique, LECHATON Rosine, LEPEE Sophie, LEROY Anne, LOCATELLI Sophie, MARIE Alain, MARION Patrick, MEHAY Rachel, MICHEL Luc, MICHELIN Fatima, NAUDOT Romuald, NICOLLE Pascal, NORE Patricia, PAUT Jean-Pierre, PERNETTE Jean-Claude, PERROT Norbert, PETREAU Jean-Michel, PLASTRE Fabien, POUPEE Dominique, PUCCINELLI Anita, QUINCEY Nathalie, RAVAROTTO Michel, REMY Jean-Marc, RENAULT Philippe, RENAULT Thierry, RODRIGUES Manuela, ROUSSEAU Pierre, SADON Catherine, SARRAZIN Jean-Marc, SAUVAGEOT Dominique, SEIGNOT Jocelyne, TARDIT Virginie, THIBAUT Sébastien, TROUILLIER Xavier, VILLARMET Michel, VOISEAUX Cédric, WAELTI Philippe.

Etaient absents et représentés :

BRECHAT Geneviève (suppléant), CARAYON Christian (suppléant), FAIVRE Anthony (donne pouvoir à CAVEROT Sylvain), GASPARD Mireille (donne pouvoir à SEIGNOT Jocelyne), LALLEMANT Jean-François (suppléant), LANIER Yves (suppléant), LECLER Cyril (suppléant), LÜDI Jacky (donne pouvoir à BAUBY Bruno), MANTIENNE Delphine (donne pouvoir à BIZOT Ludivine), PARIZOT Pierre (suppléant), SARRAZIN Jean-Marc (donne pouvoir à BRULEY Daniel), VOISENET Françoise (donne pouvoir à ILLIG Véronique).

Etaient absents et excusés :

BENOIST Lucie, BERTHOLLE Thierry, BOUSSARD Véronique, BOUTIER Benoist, CORTOT Michel, GUSTIN Fatima, JANNIER Pascal, PAUT Bernard.

Délibération du conseil communautaire n°2026.049

Désignation des représentants

Désignation de représentants au PETR du Pays Auxois Morvan

Le président expose ce qui suit.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de l'Auxois Morvan constitue un espace de réflexion, de concertation et d'actions entre les communautés de communes qui le composent : communautés de communes du montbardois, du pays d'Alésia et de la Seine, de Saulieu, du pays Arnay Liernais, Ouche et montagne et des Terres d'Auxois.

Le PETR porte le label Pays d'art et d'histoire ainsi qu'un contrat local de santé. Il travaille sur l'accompagnement aux usages du numérique, l'aide à l'installation de nouveaux habitants et veut favoriser l'alimentation de proximité et les circuits-courts.

Le président propose de nommer 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants pour siéger au PETR du Pays Auxois Morvan.

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
BENO Noëlle	GUILLOT-MARCHAL Bertrand
EAP DUPIN Martine	GAILLARDIN Marie-Caroline
ILLIG Véronique	BLANDIN Gérard
LAMAS Véronique	JOBIC Véronique
NICOLLE Pascal	BAULOT Sylviane
NORE Patricia	SARRAZIN Jean-Marc
PETREAU Jean-Michel	BIZOT Ludivine
SADON Catherine	GEINDRE Catherine
TARDIT Virginie	PINGUET Béatrice

Le président prend acte de ces candidatures et propose de voter à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-7 qui stipule que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 portant mise à jour des statuts de la Communauté de communes des Terres d'Auxois ;

Vu l'article préfectoral en date du 3 juillet 2003 portant sur la création du Syndicat mixte du Pays de l'Auxois et du Morvan Côte-d'Orien ;

Vu les statuts du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, notamment son article 7-1 ;

Considérant l'adhésion de la Communauté de communes des Terres d'Auxois au PETR du Pays de l'Auxois Morvan ;

Considérant la séance d'installation du nouveau conseil communautaire en date du 11 avril 2026 ;

Considérant que le vote à main levée est accepté à l'unanimité par les conseillers communautaires pour procéder à cette désignation ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé qui lui est fait et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1/ De désigner représentants au PETR du Pays Auxois Morvan :

Titulaires	Suppléants
BENO Noëlle	GUILLOT-MARCHAL Bertrand
EAP DUPIN Martine	GAILLARDIN Marie-Caroline
ILLIG Véronique	BLANDIN Gérard
LAMAS Véronique	JOBIC Véronique
NICOLLE Pascal	BAULOT Sylviane
NORE Patricia	SARRAZIN Jean-Marc
PETREAU Jean-Michel	BIZOT Ludivine
SADON Catherine	GEINDRE Catherine
TARDIT Virginie	PINGUET Béatrice

2/ D'autoriser le président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre
94	0

Pour extrait conforme,
Le Président

